

**Compte-rendu de la CLE du SAGE Thouet**  
**Le 27/01/2020 à la salle des fêtes de Saint-Loup-Lamairé**

▪ **Personnes présentes :**

*Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :*

**Olivier CUBAUD**, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et Président de la CLE du SAGE Thouet  
**Sophie TUBIANA**, Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente de la CLE du SAGE Thouet  
**Michel CLAIRAND**, Communauté de communes du Thouarsais  
**Jean-François COIFFARD**, Communauté de communes Airvaudais Val du Thouet  
**Pascal OLIVIER**, Communauté de communes Val de Gâtine  
**Philippe DELAVault**, Mairie Craon  
**Robert GIRAULT**, Mairie Argentonay  
**Dominique RÉGNIER**, Syndicat du Val de Loire  
**Yannick VERGNAULT**, SPL des Eaux du Cébron  
**Pierre BIGOT**, SIVU de la Vallée de la Dive

*Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :*

**Sébastien ROCHARD**, représentant de la Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine  
**Brigitte BONNISSEAU**, représentante du Syndicat des Forestiers privés des Deux-Sèvres  
**Patrick GUITTARD**, représentant de la Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique  
**Anne Marie ROUSSEAU**, représentante de Poitou-Charentes Nature  
**Jean THARRAULT**, représentant de l'Association Sauvegarde de l'Anjou  
**Boris LUSTGARTEN**, représentant de l'Association des Amis des Moulins des Deux-Sèvres, Bocage Vendéen, Gâtine

*Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics :*

**Florence BARRE**, représentante de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne  
**Guillaume DELATTRE**, représentant de la DREAL Nouvelle-Aquitaine  
**Mathieu BOSSIS**, représentante de l'OFB Nouvelle-Aquitaine  
**Géraldine GELLÉ**, représentante de la DDT du Maine-et-Loire  
**Géraldine LEMARCHANT**, représentante de la DDT de la Vienne  
**Cyril MOUILLOT**, représentant de la DDT des Deux-Sèvres

▪ **Autres participants :**

**Vanina SECHET**, Syndicat Intercommunal du Bassin du Thouaret  
**Gérard GIRET**, Syndicat Intercommunal du Bassin du Thouaret  
**Josy PIERRE**, Conseil Départemental des Deux-Sèvres  
**Mathilde LEVIELLE**, Communauté de communes du Thouarsais  
**Alizée LORRAIN**, Eaux de Vienne SIVEER  
**Quentin CHATAIGNIER**, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres/Pays de la Loire  
**Florian DELAUNAY**, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres  
**Stéphanie FENEON**, Fédération du Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique  
**Christophe BORDES**, Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique  
**Marie-Christine CHAPALAN**, Association des Amis des Moulins des Deux-Sèvres, Bocage Vendéen, Gâtine  
**Lionel CHARTIER**, DDT des Deux-Sèvres  
**Justine RICHARD**, Bureau d'études GEO-HYD  
**Yann LE BIHEN**, Bureau d'études SCE  
**Céline PERSICO**, Chargée de mission SAGE Thouet  
**Jocelyn ADAM**, Technicien SAGE Thouet  
**Pierre PÉAUD**, Animateur SAGE Thouet

▪ **Personnes excusées avec mandat :**

**André MARTIN**, Conseil Régional Pays de la Loire a donné pouvoir à Sophie TUBIANA  
**Catherine PUAUT**, Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais a donné pouvoir à Robert GIRAULT  
**Didier VOY**, Communauté de communes Parthenay Gâtine a donné pouvoir à Olivier CUBAUD  
**Christian BARBIER**, représentant de la Chambre d'Agriculture du Maine-et-Loire a donné pouvoir à Sébastien ROCHARD  
**Monsieur le Préfet coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne** a donné pouvoir à Guillaume DELATTRE  
**Hélène DESOBEAU**, représentante de la DREAL Pays de la Loire a donné pouvoir à Florence BARRE

▪ **Personnes excusées :**

**Édouard RENAUD**, Communauté de Communes du Pays Loudunais et 2<sup>nd</sup> Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet  
**Nicolas GAMACHE**, Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine  
**Esther MAHIET-LUCAS**, Conseil Départemental des Deux-Sèvres  
**Louis-Marie LUMINEAU**, Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine  
**Coralie DENOUES**, Agence de Développement Touristique des Deux-Sèvres  
**Alain MOREAU**, représentant de la Fédération du Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique  
**Paul PAULY-CALLOT**, représentant d'UFC Que Choisir  
**Philippe LOHEZIC**, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Maine-et-Loire

---

M. CUBAUD accueille les participants et les remercie d'être présents à cette nouvelle séance de la CLE du SAGE Thouet. Il annonce ensuite l'ordre du jour, à savoir :

1. **Validation du compte-rendu de la CLE du 10 octobre 2019**
2. **Validation de la stratégie du SAGE Thouet**
3. **Avis motivé sur le projet de CTMA du Thouaret**
4. **Présentation de la ZPAAC des Lutineaux**
5. **Information GEMAPI**
6. **Informations et questions diverses**

### **1. Validation du compte-rendu de la CLE du 10 octobre 2019**

M. CUBAUD propose de valider le compte-rendu de la CLE du 10 octobre 2019. Pour rappel, lors de cette séance, les membres de la CLE ont pu valider la feuille de route de la CLE, acter la signature de la charte d'engagement du schéma départemental de l'eau de la Vienne, valider des inventaires « zones humides ». La DDT 79 a présenté à la CLE sa stratégie « plans d'eau » ainsi que l'approche « continuité écologique apaisée ».

Il est précisé que le projet de compte rendu a été adressé aux membres de la CLE par mail en amont de la séance. M. CUBAUD consulte les membres de la CLE pour validation de ce document ; **le compte-rendu est validé à l'unanimité des membres présents ou représentés, sans modification (27 votants - Pour : 27 / Contre : 0 / Abstention : 0).**

### **2. Validation de la stratégie du SAGE Thouet**

*Arrivée représentant DDT 79*

Les scénarios alternatifs du SAGE ont été validés par la CLE le 27 juin 2019. Les membres de la CLE se sont ensuite exprimés sur des premières orientations stratégiques, lors de la séance du 26 septembre, permettant de rédiger une feuille de route de la stratégie qui a été discutée lors de l'inter-commission SAGE du 7 novembre. Suite à ces travaux, le projet de stratégie a été validé par le Bureau de la CLE le 17 décembre 2019 et envoyé aux membres de la CLE en document préparatoire de la séance du jour.

La stratégie du SAGE est présentée pour validation (*cf. présentation*). Les membres de la CLE sont invités à réagir sur ce projet de stratégie.

En introduction du rapport de présentation de la stratégie, des éléments de contexte, issus du diagnostic, du scénario tendanciel et des scénarios alternatifs du SAGE sont rappelés ainsi que les objectifs environnementaux validés dans la note d'ambition de la CLE d'avril 2019.

M<sup>me</sup> LEMARCHANT propose que, dans cette partie présentant les objectifs environnementaux, soit précisé que pour l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau, des réponses sont possibles grâce aux différents contrats territoriaux et pas seulement grâce aux CTMA,

comme peut le laisser sous-entendre la rédaction actuelle. Elle ajoute qu'il serait intéressant de rappeler ici la notion d'impact du changement climatique.

M. DELAVault confirme en rappelant les conditions climatiques 2019 et la période de sécheresse extrême.

Sont ensuite présentés les éléments stratégiques par objectif :

Objectif 1 : Atteindre l'équilibre durable des ressources en eau satisfaisant aux besoins du milieu et de tous les usages dans un contexte de changement climatique

M<sup>me</sup> BARRE rappelle que les projets de territoires, pouvant prendre la forme d'un Projet Territorial de Gestion Quantitative (PTGE), sont à différencier des contrats territoriaux.

Objectif 2 : Arrêter des modes durables de gestion quantitative afin d'économiser l'eau

M<sup>me</sup> REGNIER indique que les rendements des réseaux de distribution AEP sont déjà très bons et s'interroge sur le ratio coût/efficacité pour atteindre des rendements encore meilleurs.

Il est répondu que sur certains secteurs des efforts pourraient encore être nécessaires (taux rendement inférieur à 80%).

M<sup>me</sup> GELLÉ précise que là où les rendements sont bons, il faut s'assurer de la « non dégradation » des réseaux (maintenir les bons rendements). Elle ajoute qu'en période de restrictions d'usages, les arrêtés ICPE pourraient définir des modalités de fonctionnement adaptées à la situation.

M<sup>me</sup> ROUSSEAU met en avant l'importance de la communication, entre autres auprès des salariés des industries.

Objectif 3 : Améliorer l'état des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides et poursuivre les efforts une fois le bon état atteint

M<sup>me</sup> LEMARCHANT rappelle que les cours d'eau du bassin de la Dive présentent des taux de nitrates supérieurs à 50 mg/l, elle propose donc que soit ajouté dans la stratégie la mise en place de programmes d'actions à l'échelle sous-bassins versants pour répondre à cette problématique.

M. CLAIRAND et M. BIGOT indiquent qu'il faudra trouver un porteur pour ces programmes d'actions.

Objectif 4 : Atteindre le bon état des eaux vis-à-vis des matières organiques et oxydables et du phosphore, en limitant les pressions et en réduisant les risques de transfert érosif

Pas de remarques

Objectif 5 : Reconquérir prioritairement la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable, tout en s'assurant d'une ressource suffisante

M<sup>me</sup> REGNIER s'interroge sur le dispositif PSE (Paiement pour Services Environnementaux) et sa mise en place ainsi que les liens possibles avec le SAGE.



M<sup>me</sup> BARRE répond qu'un appel à initiative a été lancé mais que pour l'instant, elle ne connaît pas les détails sur les modalités de mise en place de ce dispositif.

Il est demandé de voir avec le Département des Deux-Sèvres qui coordonne ce dispositif à l'échelle départementale.

Objectif 6 : Améliorer les connaissances et informer sur les toxiques émergents

Pas de remarques

Objectif 7 : Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydromorphologie des cours d'eau pour en améliorer les fonctionnalités

M<sup>me</sup> BARRE et M<sup>me</sup> LEMARCHANT rappellent l'importance de la mise en œuvre de programmes d'actions multithématiques et multi-acteurs.

M. BIGOT et M. LUSTGARTEN insistent sur la nécessité d'identifier clairement le coordinateur de ces programmes d'actions.

M. LUSTGARTEN revient sur la proposition de mise en place de protocoles de gestion coordonnée des vannages. Il insiste sur l'importance de la prise de contact avec les propriétaires d'ouvrages pour permettre la discussion et étudier les options envisageables.

M. BOSSIS souligne que si la mise en place d'un tel protocole est un plus pour la gestion des ouvrages hydrauliques, il ne peut répondre à lui seul à la problématique du rétablissement de la continuité écologique. La gestion coordonnée des ouvrages hydrauliques peut participer, au cas par cas et sous certaines conditions, à améliorer la continuité écologique, mais elle n'est pas suffisante pour répondre à la restauration de la continuité écologique.

Les membres de la CLE échangent sur la possibilité de définir une règle interdisant l'abreuvement direct du bétail en cours d'eau.

Objectif 8 : Gérer de manière spécifique et durable les marais de la Dive et le réseau de canaux afin de limiter les impacts sur l'hydrologie et d'en préserver la biodiversité

M<sup>me</sup> LEMARCHANT indique que pour la zone des marais de la Dive un projet de territoire est nécessaire.

Il est proposé d'inscrire, pour cet objectif, la mise en place d'un plan de gestion de marais.

Objectif 9 : Améliorer les connaissances et limiter l'impact négatif de certains plans d'eau en termes d'hydrologie, de morphologie et de qualité des eaux

Pas de remarques

Objectif 10 : Faire des têtes de bassin versant des zones de restauration et d'intervention prioritaire

M. LUSTGARTEN souligne que les zones de têtes de bassin versant pourront représenter des surfaces importantes et qu'il sera nécessaire de les hiérarchiser.

Objectif 11 : Identifier, préserver, restaurer et valoriser les zones humides

M<sup>me</sup> LEMARCHANT précise que la prise en compte de l'enjeu « zones humides » doit d'abord passer par la définition d'une stratégie puis par un programme d'actions.

#### Objectif de Gouvernance, communication, sensibilisation

M. LUSTGARTEN propose que pour l'objectif « pérenniser l'action du SAGE en phase de mise en œuvre », soient identifiés des acteurs du bassin avec les élus ressources en fonction des thématiques du SAGE. Il ajoute que pour l'objectif « communiquer pour mettre en œuvre le SAGE », une action de communication puisse porter sur le besoin de faire connaître le rôle des rivières, des milieux aquatiques et le bassin du Thouet.

M<sup>me</sup> LEMARCHANT demande que pour pérenniser l'action du SAGE, des stratégies « enjeux eau » à l'échelle des EPCI soient demandées par le SAGE afin que ces collectivités aient une vision des enjeux de leurs territoires et puissent y apporter les réponses appropriées. Elle ajoute que la stratégie du SAGE doit être déclinée dans les stratégies opérationnelles. Enfin, elle réaffirme l'importance que le SAGE soit associé en amont des procédures d'élaboration des documents d'urbanisme.

#### Évaluation économique

M<sup>me</sup> BONNISSEAU indique trouver que le coût globale de la stratégie est élevé.

Il est mis en avant que les bénéfices apportés par le SAGE vis-à-vis du changement climatique n'ont pas été identifiés et devraient apparaître dans les éléments non chiffrables.

Enfin il est demandé que soit de nouveau transmis les hypothèses de chiffrages des coûts et bénéfices.

Suite à la présentation faite et aux échanges, les membres de la CLE demandent qu'une version corrigée de la stratégie soit envoyée. M. CUBAUD propose donc aux membres de la CLE de pré-valider la stratégie du SAGE, sous réserve des amendements émis. La validation « finale » de la stratégie sera proposée lors de la prochaine séance plénière. **Les membres de la CLE pré-valident, à la majorité des membres présents ou représentés, la stratégie du SAGE, sous réserve des amendements émis (28 votants – Pour : 26 / Contre : 0 / Abstention : 2).**

### **3. Avis motivé sur le projet de CTMA du Thouaret**

M. GIRAULT indique devoir partir mais informe avant son départ que la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, concernée par le bassin du Thouaret, a validé le projet de CTMA du Thouaret.

*Départ de M. GIRAULT*

Il est rappelé que dans le cadre du 11<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'eau, afin de renforcer l'articulation entre les SAGE et les contrats territoriaux, sont demandés des avis motivés des CLE sur les projets de contrats avant leurs passages au conseil d'administration de l'Agence.

La CLE du SAGE Thouet a été sollicitée par le Syndicat Intercommunal du Bassin du Thouaret (SIBT) pour émettre un avis sur le projet du futur CTMA du Thouaret pour la période 2020-2025. En amont de la séance, la feuille de route, la stratégie et le programme d'actions du futur CTMA ont été envoyés aux membres de la CLE.

Vanina SECHET, technicienne de rivière au SIBT, présente aux membres de la CLE : le territoire et le contexte, un bilan succinct du CTMA 2014-2018, les objectifs et enjeux du territoire, les actions prévues, les moyens mis en œuvre, les éléments financiers, la gouvernance, ... (cf. *présentation*).

Les membres de la CLE sont invités à réagir sur ce projet de CTMA.

L'étude sur les affluents du Thouaret et l'approche « plans d'eau » sont soulignées. Il est précisé que les plans d'eau du bassin du Thouaret sont quasiment tous privés.

Le programme prévoit des échanges avec la carrière de la Noubleau de Saint-Varent pour envisager des pistes de soutien d'étiage. M. VERGNAULT indique que certains irrigants utilisent l'eau de la carrière.

M. GIRET, Président du SIBT, précise que les volumes stockés dans la carrière semblent importants et que la discussion pourrait permettre de trouver une gestion satisfaisant les différents usages.

M<sup>me</sup> RÉGNIER souligne l'importance de la communication et rappelle que la DDT 79 a défini une stratégie « plans d'eau » sur le bassin.

M. MOUILLOT indique que la DDT 79 reste disponible pour accompagner le SIBT sur son approche « plans d'eau » ainsi que sur les discussions avec la carrière de la Noubleau.

M. BOSSIS félicite le travail de la TMR et rappelle que les actions de restauration hydromorphologique et de rétablissement de la continuité écologique ont des effets positifs sur le compartiment physique du cours d'eau (habitats) mais également sur le volet qualitatif de la ressource en permettant d'améliorer la capacité d'autoépuration du cours d'eau. Les opérations des CTMA visent une restauration globale des milieux aquatiques prenant en compte les effets du changement climatique. Il est important de communiquer en ce sens d'où l'intérêt des actions de sensibilisation et de communication.

M. CUBAUD réaffirme, comme ça l'a été présenté, que ce projet de CTMA répond en parti à de nombreux objectifs du SAGE.

M. GIRET réaffirme que, pour le SIBT, ce CTMA est important pour poursuivre les actions sur le bassin du Thouaret. Les discussions actuelles sur la GEMAPI et la création d'un syndicat de bassin à l'horizon 2021 ne doivent pas mettre en attente une nouvelle programmation.

Suite à la présentation qui a été faite et aux échanges tenus, M. CUBAUD propose aux membres de la CLE d'émettre un avis sur le projet de CTMA du Thouaret.

**Les membres de la CLE donnent, à la majorité des membres présents ou représentés, un avis favorable sur le projet de Contrat Territorial Milieux Aquatiques 2020-2025 du Thouaret porté par le Syndicat Intercommunal du Bassin du Thouaret (Votants : 26 - Avis favorable : 25 / Avis défavorable : 1 / Abstention : 0).**

L'avis motivé de la CLE sera transmis au SIBT et à l'Agence de l'eau.

#### **4. Présentation de la ZPAAC des Lutineaux**

M. MOUILLOT de la DDT 79 rappelle qu'une procédure ZPAAC est initiée par l'État sur les captages des Lutineaux en raison de taux de Nitrates très élevés malgré la mise en place de plusieurs programmes « pollutions diffuses » (contrat nappe puis Re-Sources) et du plan d'actions nitrates (zones vulnérables + zones d'actions renforcées).

Suite à la délimitation du périmètre de la ZPAAC et à l'identification des zones les plus sensibles, un programme d'actions a été construit. Les actions proposées sont présentées pour information, la CLE sera saisie ultérieurement pour émettre un avis sur ce programme (*cf. présentation*).

M. THARRAULT s'interroge sur l'âge de la ressource et le temps de réalimentation de la nappe, ainsi que sur la nature des boues de STEP de type II.

M. MOUILLOT répond que plusieurs eaux ont été datées allant de 20-30 ans jusqu'à 40 ans. Pour la nature des boues de STEP des précisions seront apportées ultérieurement.

M<sup>me</sup> ROUSSEAU et M<sup>me</sup> REIGNIER alertent sur l'utilisation de pesticides qui pourrait augmenter en cas de destruction chimique des couverts végétaux.

M. CLAIRAND insiste sur l'importance de protéger les vallées sèches.

M<sup>me</sup> ROUSSEAU s'interroge sur la composition du comité de pilotage et la présence de consommateurs d'eau dans cette instance.

M. BIGOT précise que le SIVU de la Vallée de la Dive n'a pas été associé à la construction du programme et soulève le besoin de lien entre les différents acteurs.

M<sup>me</sup> TUBIANA indique avoir un avis réservé sur le programme d'actions ZPAAC et ses objectifs qui ne lui semblent pas assez ambitieux.

La CLE pourra émettre un avis sur le programme d'actions de la ZPAAC lors de sa séance du 20 février 2020 sous réserve d'être saisie en amont.

#### **5. Information GEMAPI**

Les membres de la CLE sont informés de l'avancée des réflexions GEMAPI et de la création d'une structure de bassin.

Le comité de pilotage GEMAPI a validé lors de sa réunion du 30 septembre 2019 :

- ✓ La procédure de fusion des syndicats puis l'extension du périmètre à l'intégralité du bassin du Thouet (= périmètre SAGE)
- ✓ Les compétences et missions suivantes :
  - Élaboration, mise en œuvre, suivi du SAGE
  - Compétences GEMA (items 1°, 2° et 8°)
  - Gestion des Domaines Publics Fluviaux du Thouet et de la Dive
  - Animation Natura 2000 des sites « Thouet amont » et « Vallée de l'Argenton »
  - Valorisation des paysages de rivières
- ✓ La demande de labellisation EPTB
- ✓ La mise en place de commissions territoriales (Thouet amont / Thouet aval / Argenton / Thouaret / Dive)

Lors d'une réunion organisée par le Département 79 le 21 novembre 2019, à destination des Présidents des EPCI-fp et des Départements, les décisions du comité de pilotage GEMAPI n'ont pas été remises en cause.

Au vu des procédures administratives nécessaires, la poursuite de l'accompagnement des collectivités pour l'année 2020 a été validée par les représentants des EPCI-fp.

Pierre PÉAUD indique que suite à ces rencontres, les statuts ont été finalisés avec les services de la Préfecture 79 et qu'ils seront transmis aux collectivités concernées par courrier très rapidement.

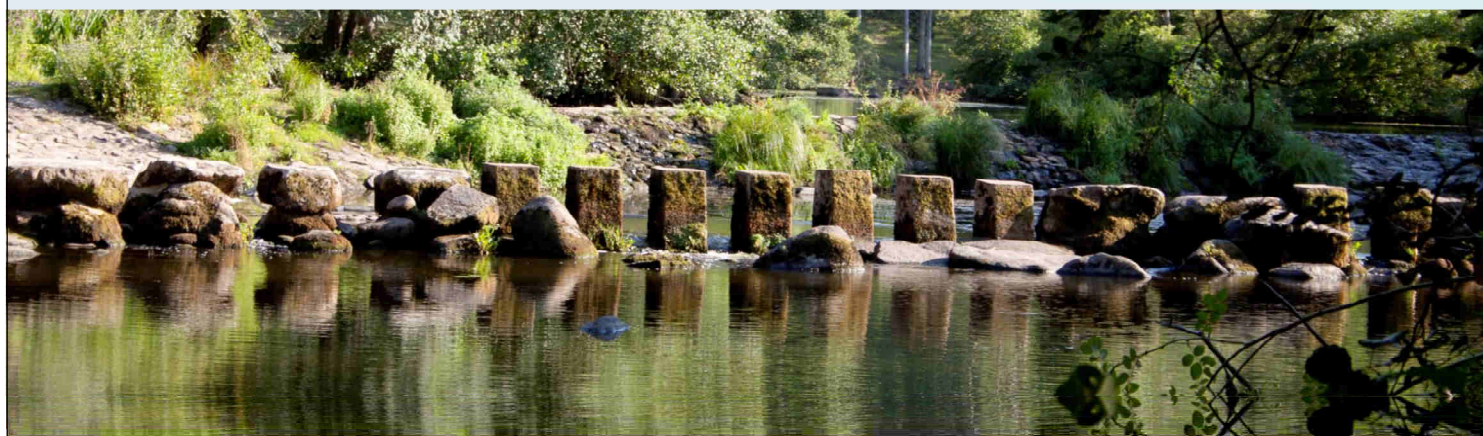
## **6. Informations et questions diverses**

Les membres de la CLE sont informés que la prochaine séance plénière se tiendra le jeudi 20 février 2020, à 14h, à Thouars dans les locaux du Syndicat d'Eau du Val du Thouet. L'ordre du jour prévisionnel de cette séance est :

- ↗ Validation du compte rendu de la séance plénière du 27 janvier 2020
- ↗ Validation de la stratégie du SAGE
- ↗ Avis motivé sur le projet de programme Re-Sources du Cébron
- ↗ Avis motivé sur le projet de programme Re-Sources Thouarsais-Seneuil
- ↗ Avis sur le programme d'actions de la ZPAAC des Lutineaux
- ↗ Rapport d'activités 2019 de la CLE
- ↗ Informations et questions diverses

Aucune autre question n'étant soulevée, M. CUBAUD remercie les membres de la CLE et lève la séance.

# Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Thouet



- CLE -

27 janvier 2020



## Ordre du jour

1. **Validation du compte rendu de la CLE du 10 octobre 2019**
2. Validation de la stratégie du SAGE Thouet
3. Avis motivé sur le projet de CTMA du Thouaret
4. Présentation ZPAAC des Lutineaux
5. Information GEMAPI
6. Informations et questions diverses



# Ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la CLE du 10 octobre 2019
2. **Validation de la stratégie du SAGE Thouet**
3. Avis motivé sur le projet de CTMA du Thouaret
4. Présentation ZPAAC des Lutineaux
5. Information GEMAPI
6. Informations et questions diverses

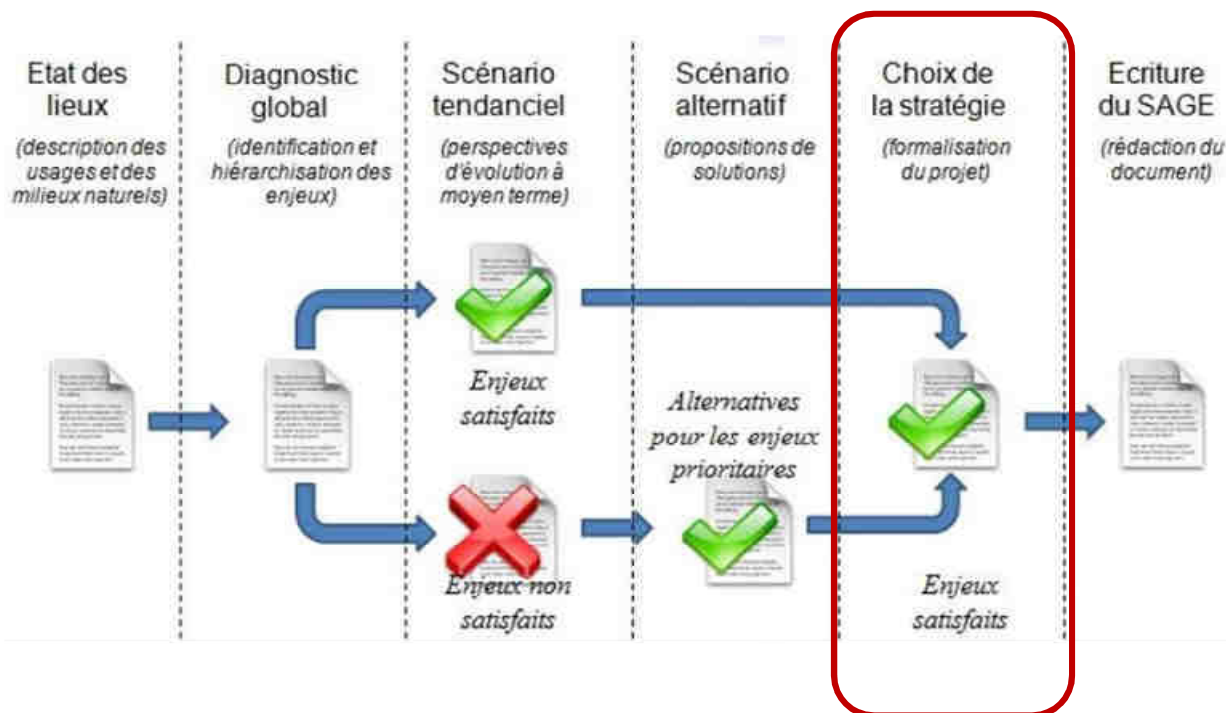


## *Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Thouet*

Présentation de la stratégie

**CLE du 27 janvier 2020**

# Rappel étapes d'élaboration



# Rappel étapes d'élaboration

- Scénarios alternatifs du SAGE élaborés suite **aux travaux des commissions d'octobre 2018**
- Note ambition de la CLE **validée le 4 avril 2019** (affirmation des enjeux, des ambitions et des objectifs)
- Présentation et validation des scénarios alternatifs en **CLE le 27 juin 2019**
- **CLE du 26 septembre 2019** : 1<sup>ères</sup> expressions de choix pour la définition de la stratégie du SAGE => feuille de route de la stratégie
- **Inter-commission du 7 novembre 2019** : Discussions autour de la feuille de route de la stratégie
- **Bureau du 17 décembre 2019** : Présentation de la stratégie formalisée







# *Une stratégie déclinée en 4 enjeux et 11 objectifs opérationnels*

- Enjeu de rétablissement de l'équilibre quantitatif
- Enjeu d'amélioration de la qualité des eaux
- Enjeu de préservation et restauration des milieux aquatiques et humides
- Enjeu de gouvernance du SAGE, de mise en œuvre des mesures et de communication

 **Transversalité des différentes orientations stratégiques**

## *Des objectifs environnementaux issus de la note d'ambition de la CLE*

-  **Les objectifs de bon état DCE**
-  **Des objectifs de qualité des eaux brutes des captages AEP (nitrates, pesticides et phosphore) afin d'éviter les traitements**
-  **La reconquête de la baignade en cours d'eau**
-  **Rappel priorisation des usages :  
AEP > Milieux > Activités économiques**

**Vigilance sur l'usage AEP qui est prioritaire mais sans remettre en cause les fonctionnalités des milieux**

## Rétablissement de l'équilibre quantitatif



**Objectif 1 : Atteindre l'équilibre durable des ressources en eau satisfaisant aux besoins du milieu et de tous les usages dans un contexte de changement climatique**



Adaptation de la gestion structurelle de la ressource : volumes prélevables, volumes hivernaux, limitation prélèvements en tête de bassin, encadrement gestion plans d'eau, adaptation indicateurs gestion de crise.



En fonction du socle de connaissances mobilisables, des éléments pourront être intégrés dans les documents du SAGE



Réalisation d'une étude quantitative exhaustive en phase de mise en œuvre  *Peut constituer un état des lieux d'un projet de territoire (pouvant prendre la forme d'un projet territorial de gestion quantitative)*



Suivi et communication sur les impacts du changement climatique



Limitation des ruissellements pour atténuer les crues (**voir obj. 4**)

## Rétablissement de l'équilibre quantitatif



**Objectif 2 : Arrêter des modes durables de gestion quantitative afin d'économiser l'eau**



**Economie d'eau potable** : amélioration rendement des réseaux, sensibilisation des particuliers, dispositifs hydro-économiques et récupération eaux pluviales, ...



**Economie d'eau pour l'irrigation et limitation des impacts en étiage :**

1. Amélioration de l'efficacité de l'irrigation et adaptation des systèmes de culture, plus résilients au changement climatique
2. Transformation de certains plans d'eau existants pour un usage d'irrigation (déconnectés, remplissage hivernal ou collinaire).
3. Projets de retenues à remplissage hivernal ou retenues collinaires dans un objectif de substitution et en priorisant certaines cultures et exploitations



**Economies d'eau des industries** : sensibilisation à l'amélioration des process et communication auprès des salariés

**+ travail sur la limitation de l'impact des plans d'eau positif pour l'hydrologie : moins d'interceptions d'écoulement.**

## Amélioration qualité des eaux



**Objectif 3 : Améliorer l'état des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides et poursuivre les efforts une fois le bon état atteint**

- ➔ **Stratégie d'intervention à l'échelle bassin versant, avec priorité au centre et à l'est du périmètre** (zones grandes cultures).
- ➔ **Volet non agricole** : zéro phyto + communication et récupération des produits auprès des particuliers et des collectivités.
- ➔ **Volet agricole** : accentuer le travail sur l'économie agricole pour favoriser les évolutions de systèmes (nouvelles filières, nouveaux débouchés) ; coordonner le conseil agricole pour faire évoluer les pratiques ; ...

## Amélioration qualité des eaux



**Objectif 4 : Atteindre le bon état des eaux vis-à-vis des matières organiques et oxydables et du phosphore, en limitant les pressions et en réduisant les risques de transfert érosif**

- ➔ **Stratégie d'intervention à l'échelle bassin versant, avec priorité sur l'ouest du périmètre.**
- ➔ **Assainissement** : poursuite de l'amélioration des réseaux et ouvrages, renforcement de l'encadrement des flux de STEP pour le paramètre phosphore
- ➔ **Limitation des transferts dans les bassins agricoles** : programmes contractuels sur secteurs prioritaires, avec actions de restauration des éléments paysagers et entretien, amélioration de la qualité des sols, sensibilisation, ...  
Limitation des impacts du drainage, préservation des fossés, cartographie zones de gouffres et drainage

## Amélioration qualité des eaux



**Objectif 5 : Reconquérir prioritairement la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable, tout en s'assurant d'une ressource suffisante**



Schéma de gestion de nappe InfraToarcien / lien SAGE Clain et sécurisation AEP à travers les schémas départementaux



**Programmes de lutte contre les pollutions diffuses** sur les bassins prioritaires et sensibles du SDAGE actuel et futur. Doivent s'intéresser à l'économie agricole, ... Soutien à la filière biologique renforcée.



**Engagement de procédures ZPAAC sur les captages aux contaminations élevées sans tendance à la baisse**

## Amélioration qualité des eaux



**Objectif 6 : Améliorer les connaissances et informer sur les toxiques émergents**



**Amélioration des connaissances** (veille scientifique) sur les micropolluants et les polluants émergents.



Mise en place d'un **système de suivi et d'alerte pour les cyanobactéries**, et identification des manques/besoins en matière de suivi qualité des eaux



### Objectif 7 : Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydro-morphologie des cours d'eau pour en améliorer les fonctionnalités

- ➔ **Couverture du SAGE par des programmes d'actions milieux aquatiques**, coordonnés par le porteur de compétence GEMAPI. Intègrent des actions de restauration de cours d'eau, de plans d'eau, de zones humides, ... Effort de transversalité avec enjeux quantité, qualité, ... et prise en compte du changement climatique
- ➔ **Etudes spécifiques d'amélioration de la continuité écologique** sur l'ensemble des cours d'eau afin de prioriser les interventions.
- ➔ Protocole de gestion coordonnée des vannages (si opportun) et objectifs de réduction de taux d'étagement/fractionnement à déterminer
- ➔ Règle sur l'abreuvement direct en cours d'eau



### Objectif 8 : Gérer de manière spécifique et durable les marais de la Dive et le réseau de canaux afin de limiter les impacts sur l'hydrologie et d'en préserver la biodiversité

- ➔ **Amélioration des connaissances** (fonctionnement hydrologique), règlement de vannages, gestion coordonnée entre acteurs, ...
- ➔ Reconnexion canal de la Dive et zones humides
- ➔ Limitation des pressions des peupleraies
- ➔ Zones à enjeu sur les **aspects « inondation »**, cartographie des zones d'expansion de crue, ...



**Objectif 9 : Améliorer les connaissances et limiter l'impact négatif de certains plans d'eau en termes d'hydrologie, de morphologie et de qualité des eaux**

- ➔ **Amélioration des connaissances**, avec phase **d'inventaire terrain** et appréciation de la légalité des plans d'eau > coopération de l'ensemble des acteurs terrain
- ➔ Priorisation d'interventions suite aux inventaires, **définies et intégrées au programmes milieux aquatiques**. Accompagnement des propriétaires.
- ➔ Groupe de travail spécifique « plans d'eau » et **actions de sensibilisation** avec retours d'expériences



**Objectif 10 : Faire des têtes de bassin versant des zones de restauration et d'intervention prioritaires**

*Objectif transversal, concerne toute la stratégie du SAGE*

- ➔ **Priorisation d'interventions sur les espaces de tête de bassin versant :**
  - Préservation prairies et adaptation des pratiques culturelles
  - Restauration morphologique prioritaire
  - Suppression des petits ouvrages
  - Effacement des plans d'eau si gain écologique
  - Amélioration des fonctionnalités des zones humides
  - ...

Les programmations « milieux » devront prioriser leurs actions sur ces zones.



## Objectif 11 : Identifier, préserver, restaurer et valoriser les zones humides

- ➔ Terminer les inventaires de zones humides communaux
- ➔ **Diagnostic et hiérarchisation** des zones humides puis définition d'une **stratégie d'intervention**
- ➔ Deux leviers d'intervention sur les zones humides :
  - **Intégration de l'objectif de protection dans les documents d'urbanisme**
  - Intégration de l'enjeu zones humides dans les **programmes d'actions « milieux aquatiques »** : actions de restauration, préservation, aménagement et suivi.
- ➔ En phase d'écriture, réfléchir à une règle pour améliorer la protection des zones humides (discussion Bureau CLE)

## Gouvernance

- ➔ **Constituer des groupes d'acteurs sur différentes thématiques du SAGE**
- ➔ **Constituer des groupes techniques par sous bassins versant**
- ➔ **Pérenniser l'action du SAGE en phase de mise en œuvre**
  - **Accentuer l'engagement et la mobilisation des élus**
  - **Développer les habitudes de travail à l'échelle des sous bassins versants**
  - Réfléchir ensemble (élus, techniciens, services de l'Etat, ...) aux stratégies locales de déclinaison du SAGE, aux priorités en termes d'enjeux, de localisation des actions, dans le cadre des différentes programmations
  - S'assurer que les moyens (financiers, humains) alloués à la mise en œuvre du SAGE soient suffisants
  - Identifier des élus ressources impliqués sur la thématique ;
  - Améliorer la circulation des informations dans les structures, et notamment au niveau des EPCI ;
  - Trouver des relais, notamment en mairies, pour la sensibilisation du public et des propriétaires.



## Communiquer pour mettre en œuvre le SAGE

- ✓ Communiquer auprès des élus, acteurs de l'eau et du grand public sur les objectifs et les mesures du SAGE ;
- ✓ Faire connaître le rôle des rivières et le bassin du Thouet ;
- ✓ Communiquer sur un objectif de reconquête de la baignade dans le Thouet ;
- ✓ Elaborer une charte de bonnes pratiques en termes de gestion des ressources ;
- ✓ Rédaction de guides synthétiques et pédagogiques ;
- ✓ Communiquer auprès des écoles ;
- ✓ Faire un concours sur des actions innovantes ;
- ✓ Créer un trophée de l'eau sur le bassin ;

## Accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre du SAGE

- ✓ Associer la cellule d'animation du SAGE à l'élaboration des documents d'urbanisme, et au projet de PNR Gâtine Poitevine ;
- ✓ Réunions de coordinations entre programmations opérationnelles et association des membres de la CLE à l'élaboration des nouveaux contrats

## Suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE

# Evaluation économique

## Evaluation des coûts de mise en œuvre de la stratégie

**Objectif : contribuer à l'appréciation de la stratégie du SAGE au regard des implications financières**

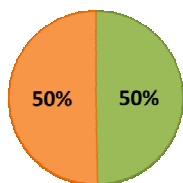
Coûts estimés sur 10 ans, *méthode similaire à celle mise en œuvre pour les scénarios*

- L'estimation des coûts porte sur :
  - Les coûts d'investissements (études, travaux...)
  - Les coûts de fonctionnement et d'actions récurrentes (actions de conseil, travaux pluriannuels, suivi...)
  - Les impacts économiques liés à certaines actions (surcoûts indirects pour les activités ...)
- Ces estimations ne constituent pas des budgets
  - Ordres de grandeurs (si possibles références locales, sinon hypothèses de dimensionnement et de coûts unitaires) par thématiques et par maîtrise d'ouvrage pressentie (publique ou privée)
  - Estimation des aides potentielles (Europe, Etat, AELB, CD, CR...) et de la part restant à charge des MO



## Coût global

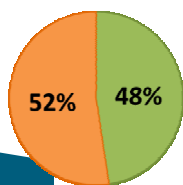
- Un **coût global** de mise en œuvre estimé à **133 M€** sur 10 ans, selon les scénarios envisagés pour chaque objectif
- Un **coût du même ordre de grandeur** que le coût de la gestion de l'eau des 10 dernières années (voir diagnostic)



■ Mesures tendanciennes

■ Mesures spécifiques ou renforcées du SAGE

- **67 M€** hors mesures « tendanciennes » = mesures déjà engagées, non exclusives au SAGE mais contribuant à ses objectifs (entretien/amélioration des équipements AEP et assainissement des eaux usées...)

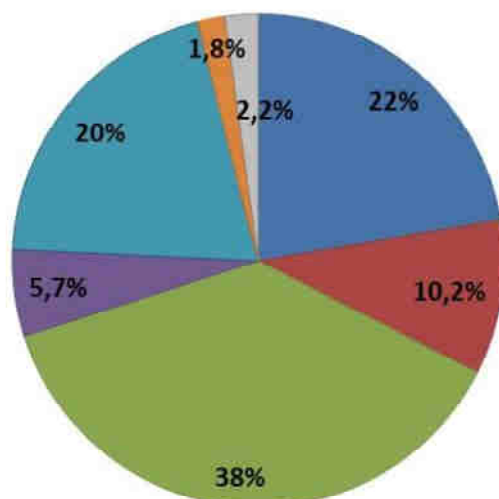


■ Aides financières

■ Restant à charge

- **70 M€** restant à charge des maîtrises d'ouvrage pressenties (dont près de 50 M€ de mesures tendanciennes), après déduction des subventions estimées (AELB, CD, CR, Europe...)

Un montant principalement réparti entre les objectifs 2, 4 et 7 qui impliquent des mesures « lourdes »



■ 2. Gestion quantitative

■ 3. Qualité nitrates pesticides

■ 4. Qualité MOOX phosphore

■ 5. Gestion des ressources AEP

■ 7. Continuité écologique et hydromorphologie

■ 8. Zones humides

■ Autres objectifs

## Comparaison à titre indicatif\* avec l'estimation des coûts sur des SAGE voisins

\*Les enjeux et donc les coûts sont différents d'un territoire à l'autre

	SAGE Thouet	SAGE Boutonne	SAGE Clain	SAGE Layon Aubance	SAGE Sèvre nantaise
Budget total estimé (M€ sur 10 ans)	133	80	117	41	141
Coût par habitant (€/hab)	578	1 333	438	432	446
Coût rapporté à la superficie (€/km <sup>2</sup> )	39 403	60 606	49 160	29 582	60 000

# Evaluation économique

## Appréciation des bénéfices et des avantages de la stratégie du SAGE

**Objectif :** présenter des éléments d'appréciation de la plus value du projet de SAGE

- **Bénéfices marchands** : impact positif de l'amélioration des ressources et milieux sur des activités économiques. Exemples : traitement AEP
- **Bénéfices non marchands** : valeur attribuée à l'amélioration des ressources et milieux qui n'est pas matérialisée par un usage économique :
  - Non usagers : valeur d'existence, valeur altruiste, valeur de lègue
  - Usagers : bien-être supplémentaire dans le cadre de la pratique d'une activité (promenade, kayak, pêche, etc.)
- Estimation des bénéfices à une **large échelle temporelle** (60 ans), liée à leur délai d'apparition (inertie des masses d'eau souterraines, temps de réponse des cours d'eau...)
- **D'autres bénéfices non chiffrés**, faute de références ou avantages qui dépassent le seul cadre du SAGE (santé publique, paysages, biodiversité, etc.)

Evaluation directe / activité économique

Evaluation indirecte (consentement à payer...)

## Bénéfices estimés de la mise en œuvre de la stratégie du SAGE

Bénéfices  
chiffrés

Bénéfices  
non  
chiffrés

Type bénéf.	Bénéfices	Montant sur 60 ans (M€)
Bénéfices marchands	Moindre coût de traitement AEP	24
	Dépenses évitées en achat d'eau en bouteille	3
Bénéfices non marchands Usage (bien être)	Pêche de loisir	7
	Baignade	15
	Kayak	8
	Promenade, randonnée	14
Bénéfices non marchands Non usage (« patrimoine »)	Cours d'eau	7
	Nappes souterraines	28
Ensemble		≈ 106
<b>+ bénéfices non chiffrables : santé publique, paysages, biodiversité, etc.</b>		

## Ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la CLE du 10 octobre 2019
2. Validation de la stratégie du SAGE Thouet
3. **Avis motivé sur le projet de CTMA du Thouaret**
4. Présentation ZPAAC des Lutineaux
5. Information GEMAPI
6. Informations et questions diverses

## Demandes d'avis sur les projets de contrats territoriaux

Demandes d'avis sur les projets de contrats territoriaux : Milieux Aquatiques, Pollutions Diffuses, Gestion Quantitative.

Émission de l'avis de la CLE ou de son bureau avant le passage au conseil d'administration de l'Agence de l'eau :

- **SAGE mis en œuvre** : Vérifier la compatibilité du projet de contrat territorial avec les dispositions du SAGE.
  - **SAGE en cours d'élaboration** : Vérifier que les enjeux et problématiques traités dans le projet de contrat territorial sont cohérents avec ceux du SAGE en cours de préparation.
- Avis motivé : la CLE doit expliquer, argumenter les conclusions de cet avis.
  - Nécessité de s'accorder avec la CLE pour obtenir un avis dans un délai raisonnable

### Projet de CTMA du Thouaret 2020-2025

## Les contrats territoriaux du bassin du Thouet

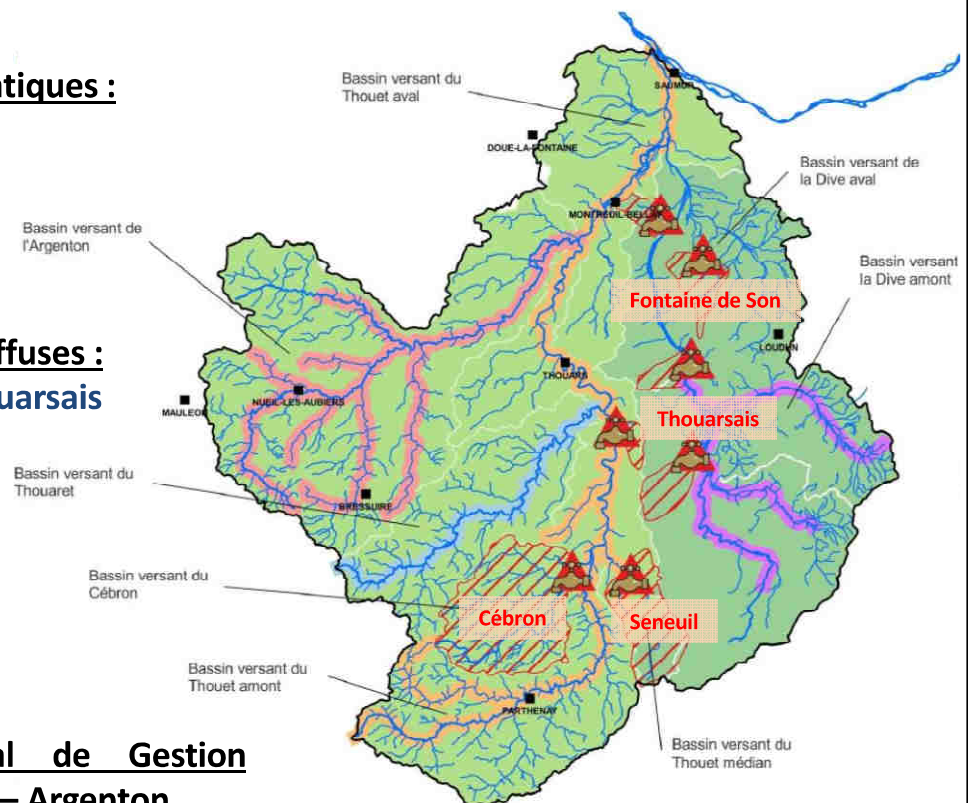
### Contrat Territorial Milieux Aquatiques :

- CTMA du Thouet
- CTMA de l'Argenton
- CTMA du Thouaret
- CTMA de la Dive

### Contrat Territorial Pollutions Diffuses :

- Re-Sources BAC du Pays Thouarsais
- Re-Sources BAC de Seneuil
- Re-Sources Bac du Cébron
- Re-Sources BAC de la Fontaine de Son

### Projet de Contrat Territorial de Gestion Quantitative Thouet – Thouaret – Argenton



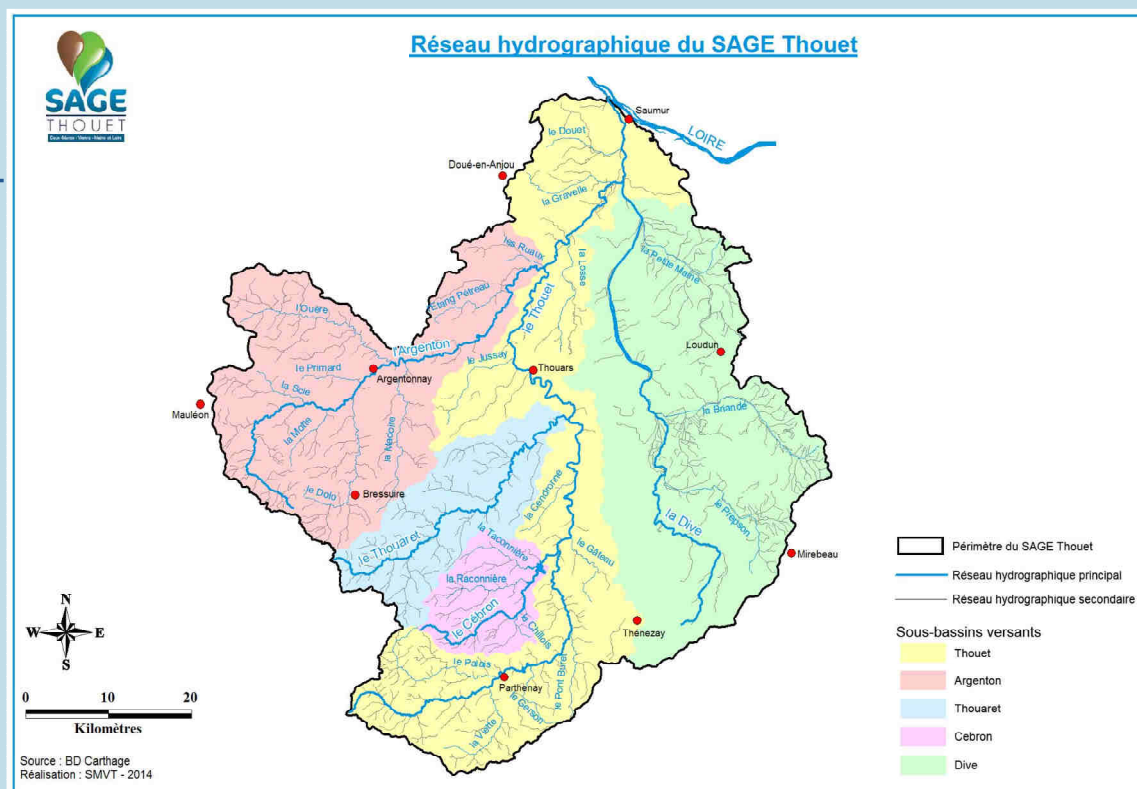




CTMA Thouaret 2020-2025

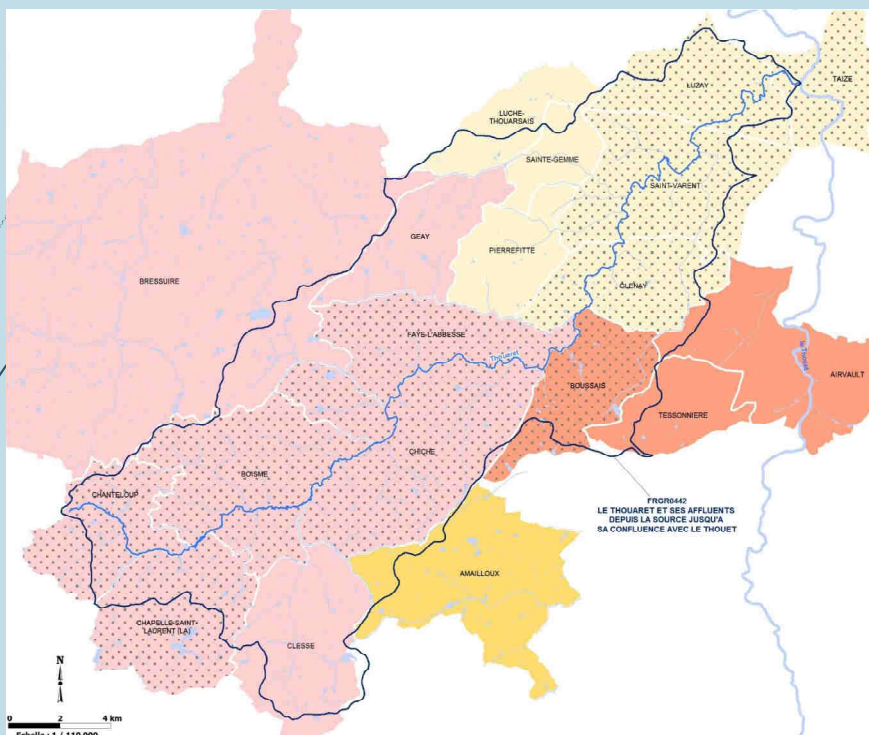
Commission Locale de l'Eau du SAGE Thouet  
Lundi 27 janvier 2020

## Bassin versant du Thouet





# Bassin versant du Thouaret



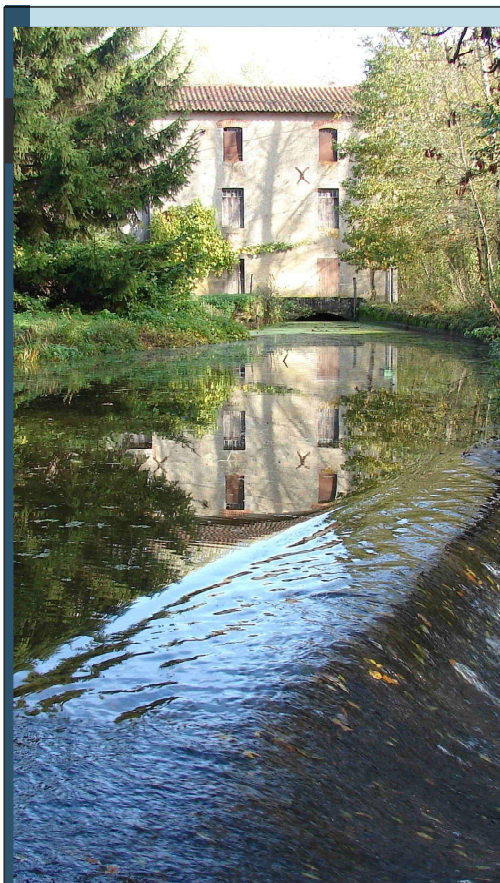
## Hydrographie

- masse d'eau du Thouaret
- cours d'eau étudié
- réseau hydrographique

## Collectivités territoriales

- CA du Bocage Bressuirais
- CC Airvadais-Val du Thouet
- CC de Parthenay-Gâtine
- CC du Thouarsais
- commune adhérente au SIBT

Conception et réalisation : SERAMA - 2018



<b>Masse d'eau</b>	Le Thouaret et ses affluents appartient à la masse d'eau « cours d'eau FRGR0442 ». Le bon état écologique doit être atteint en 2027. C'est un affluent du Thouet.
<b>Longueur du Thouaret</b>	55,7 km
<b>Superficie du BV</b>	318 km <sup>2</sup>
<b>Communes concernées (Thouaret uniquement)</b>	10 communes : Chanteloup, La Chapelle Saint Laurent, Boismé, Chiché, Faye l'Abbesse, Boussais, Glénay, Saint-Varent, Luzay, Plaine et Vallées (Maulais)
<b>Nature des sols et paysages traversés</b>	Le Thouaret s'écoule principalement dans le pays du Bocage avec des terrains plutôt imperméables, les ruissellements sont importants et le réseau hydrographique est dense. La plaine en aval de Saint-Varent offre un paysage plus ouvert avec ses vastes étendues plus plates interrompues à l'occasion par des vallons secs.
<b>Affluents principaux</b>	Ru de Boismé (10 km), Ru de Clessé (31,1 km), Ru de la Choize (9,9 km), Ru du Bois de Bressuire (16 km), Ru du Pierlay (13,1 km), Ru du Mignonnet (18,9 km), Ru de la Viandière (7,7 km), Ru de la Joyette (20,4 km) et Ru de l'étang Fourreau (13,6 km).
<b>Date de création du Syndicat</b>	1986
<b>Contrats réalisés</b>	CRE (Contrat Restauration-Entretien) 2007-2011 CTMA 2014-2018 (co-signé avec la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, la Fédération de Pêche des Deux-Sèvres et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne).
<b>ZAP Anguille</b>	Tronçon : aval du Moulin d'Encrué sur la commune de Glénay jusqu'à la confluence avec le Thouet.
<b>SAGE THOUET</b>	Le SAGE Thouet est en cours d'élaboration. Le scénario tendanciel et les scénarios alternatifs ont été validés par la CLE. La stratégie est en cours de validation.

# Etat écologique de la masse d'eau

## Bassin Loire-Bretagne SAGE Thouet

### Etat ou potentiel écologique et niveau de confiance de l'état Cours d'eau

Etat					Niveau de confiance de l'état
Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	
					Elevé
					Moyen
					Faible

### Plans d'eau, estuaires et eaux côtières

Niveau de confiance de l'état	Etat ou potentiel écologique
Elevé (E)	Très bon (Vert)
Moyen (M)	Bon (Vert clair)
Faible (F)	Moyen (Jaune)
	Médiocre (Orange)
	Mauvais (Rouge)
	Information non disponible (Gris)

	MEFM MEA
	MEN
	MEFM MEA
	Masse d'eau surfacique

### Echéances des objectifs

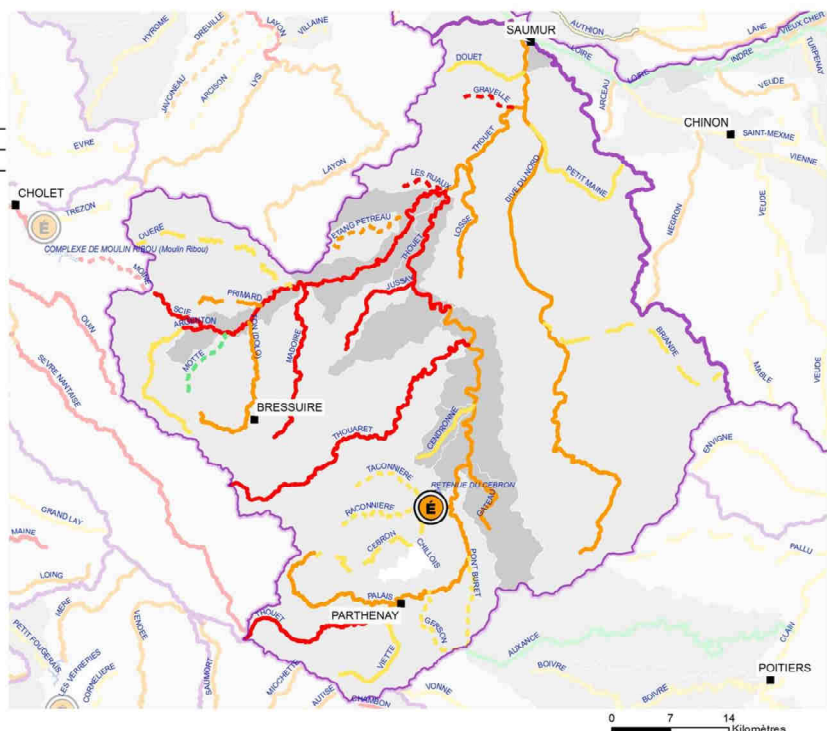
	2015
	2021
	2027
	objectif moins strict

	villes principales
	SAGE

©SD CarThAge Loire-Bretagne 2009 - DEP - 2011/2015  
Agence de l'eau Loire Bretagne

## Etat écologique 2013 des eaux de surface

Cours d'eau (données 2011 à 2013)  
Plans d'eau (données 2008 à 2013)  
Eaux littorales (données 2011 à 2013)

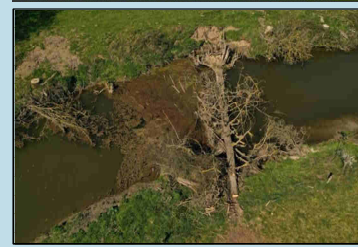


# Bilan technique du CTMA 2014-2018



Au cours du programme, les actions sur les milieux aquatiques se sont essentiellement concentrées sur :

- La restauration de la continuité écologique par l'effacement et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques (38,4 % du montant du programme).
- La lutte contre le piétinement du bétail par l'aménagement d'abreuvoirs, de franchissements et la pose de clôtures le long des berges ; la gestion de la végétation rivulaire et l'enlèvement d'embâcles (13,9 % du montant du programme).





# Bilan financier du CTMA 2014-2018

Le montant des dépenses engagées pour la réalisation du programme d'actions s'élève à 426 193 € TTC soit 42 % du montant prévisionnel (1 007 770 € TTC).

Raisons principales :

- Actions annulées par manque de temps,
- Actions non engagées car pas de consensus trouvé avec les usagers et riverains,
- Actions réalisées en moins grande proportion que l'estimatif,
- Actions moins onéreuses que l'estimatif,
- Actions reportées en 2019, non comptabilisées.



Le montant des subventions s'élève à 314 355 € TTC soit 73,8 % du montant des dépenses (AELB = 59,4 % ; CDDS = 7,5 % ; CRNA = 6,9 %).

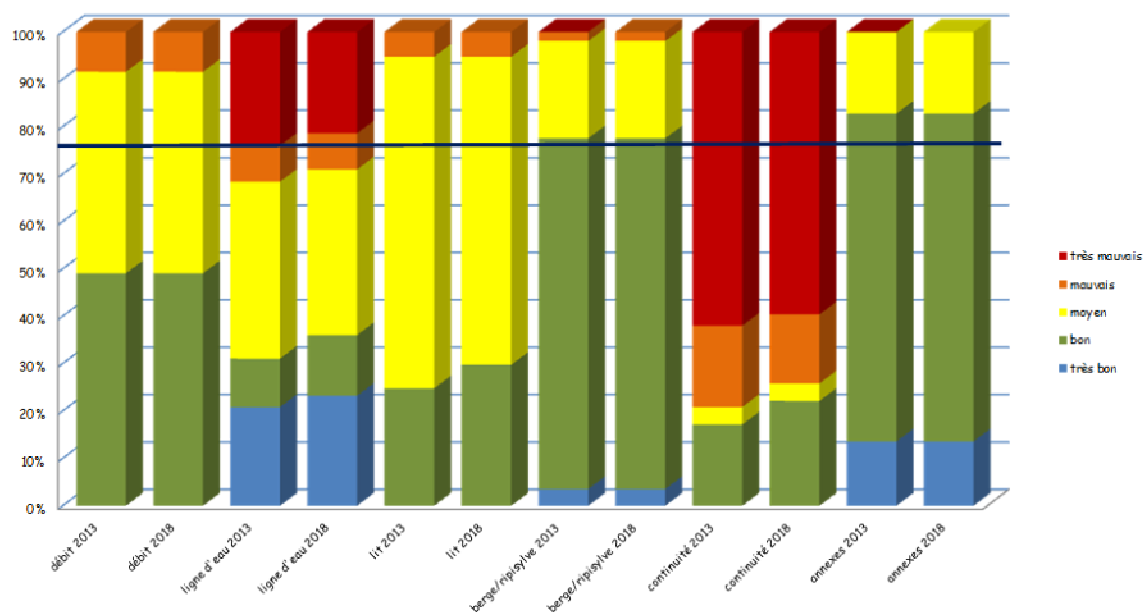


**NOUVELLE-AQUITAINE**



# Bilan REH du CTMA 2014-2018

Bilan hydromorphologique comparatif du Thouaret

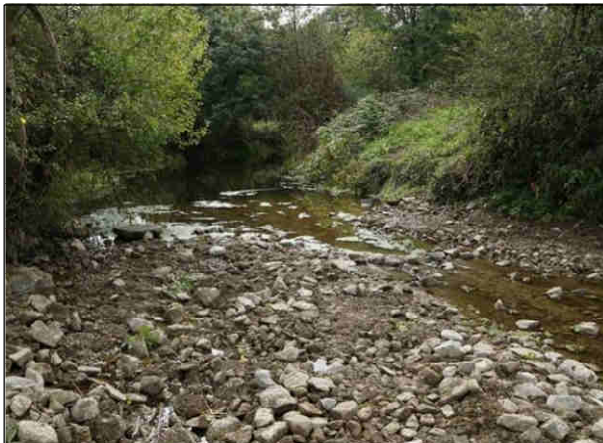




## CTMA 2020-2025 : Enjeux du territoire

Certains enjeux, identifiés au niveau du SAGE Thouet, concernent le territoire du Thouaret :

- **L'enjeu « quantité de la ressource en eau »** avec :
  - o Des problèmes d'étiages très marqués sur les eaux superficielles,
  - o Un déséquilibre chronique entre ressources et prélèvements entraînant le classement de l'intégralité du bassin en Zone de Répartition des Eaux.
- **L'enjeu « qualité des eaux »** avec :
  - o Des masses d'eau superficielles fortement dégradées sur l'ensemble du bassin.
- **L'enjeu « Milieux Aquatiques »** avec :
  - o Des indicateurs biologiques déclassant sur l'ensemble du bassin. Plusieurs impacts identifiés : étiages sévères, morphologie des cours d'eau dégradée, atteinte à la continuité écologique, pollutions des eaux, ...
  - o La multiplicité des plans d'eau à l'Ouest du territoire privant les milieux d'une partie de la ressource.
  - o Un patrimoine menacé à préserver : Zones humides, têtes de bassin versant, biodiversité.

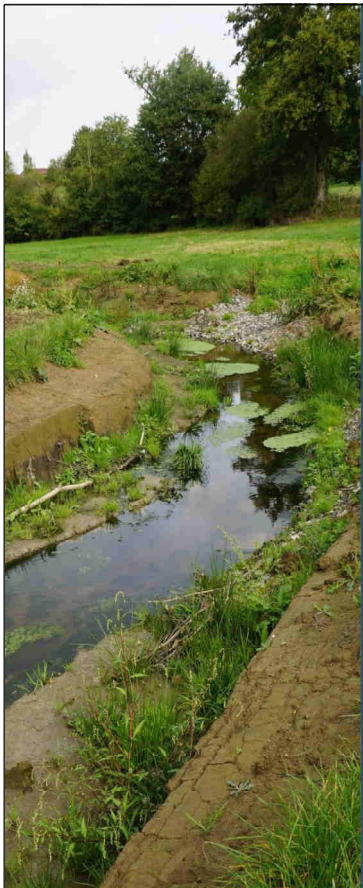


## CTMA 2020-2025 : Objectifs du territoire

Les objectifs des enjeux identifiés sur le territoire du bassin du Thouaret et intégrés à la stratégie du SAGE Thouet sont les suivants :

- Enjeu de rétablissement de l'équilibre quantitatif :
  - ◆ Objectif 1 : Atteindre l'équilibre durable des ressources en eau satisfaisant aux besoins du milieu et de tous les usages dans un contexte de changement climatique.
  - ◆ Objectif 2 : Arrêter des modes durables de gestion quantitative afin d'économiser l'eau.

La situation hydrologique du Thouaret en période estivale est critique ce qui nécessite la prise d'arrêtés « sécheresse » tous les ans. Des actions sont donc programmées dans le CTMA afin d'améliorer la situation sur le bassin.



## CTMA 2020-2025 : Objectifs du territoire

- Enjeu d'amélioration de la qualité des eaux : de l'objectif 3 à l'objectif 6 (nitrates, pesticides, phosphores).

Les actions du CTMA n'ayant que très peu d'impact sur la qualité de l'eau, ils ne seront pas détaillés dans ce document.

- Enjeu de préservation et restauration des milieux aquatiques et humides :
  - ◆ Objectif 7 : Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydromorphologie des cours d'eau pour en améliorer les fonctionnalités.

Les indicateurs biologiques déclassent la quasi-totalité des masses d'eau superficielles du bassin versant du Thouet. Ils traduisent une multiplicité de facteurs de dégradation : problèmes d'hydrologie, pollutions des eaux, problèmes morphologiques, obstacles à la continuité écologique. Le programme d'actions du CTMA du Thouet permet d'agir sur cet enjeu et l'étude diagnostique de la majorité de ces affluents va permettre d'étendre cet objectif sur la tête de bassin.

- ◆ Objectif 8 : Cet objectif concerne uniquement les marais de la Dive.

## CTMA 2020-2025 : Objectifs du territoire

- ◆ Objectif 9 : Améliorer les connaissances et limiter l'impact négatif de certains plans d'eau en termes d'hydrologie, de morphologie et de qualité des eaux.

Le bassin versant du Thouet présente un enjeu majeur en matière de plans d'eau avec de très nombreux étangs et retenues sur l'ouest du bassin. Aujourd'hui, une partie de ses plans d'eau n'ont plus d'usage avéré et peuvent être source d'impacts qualitatifs et/ou quantitatifs sur la ressource et les milieux. Ces impacts sont néanmoins variables et à déterminer au cas par cas en fonction des caractéristiques du plan d'eau et du type de gestion. L'étude diagnostique des affluents du Thouet va donc permettre d'améliorer les connaissances sur les plans d'eau du bassin.

- ◆ Objectif 10 : Faire des têtes de bassin versant des zones de restauration et d'intervention prioritaires.

Les têtes de bassin versant, zones de petit chevelu hydrographique souvent en extrême amont des cours d'eau, sont des milieux de grande richesse écologique. Ces milieux aux potentialités très fortes sont encore peu restaurés et gérés et des acteurs locaux font part de l'érosion de la biodiversité observée sur ces secteurs. L'étude diagnostique sur les affluents évoquée au paragraphe de l'objectif 9 va engendrer la mise en place d'un programme d'actions favorable à la restauration de la tête de bassin du Thouet.



# CTMA 2020-2025 : Objectifs du territoire

- ◆ Objectif 11 : Identifier, préserver, restaurer et valoriser les zones humides.

Les zones humides rendent de nombreux services aux écosystèmes : épuration des eaux, atténuation des crues et soutien des étiages, rétention des matières nutritives, ... Il s'agit par ailleurs d'espaces riches en biodiversité.

- Enjeu sensibilisation et communication :
  - Communiquer pour mettre en œuvre le SAGE,
  - Constituer des réseaux d'acteurs sur les thématiques du SAGE,
  - Constituer des groupes techniques par sous bassin versant pour mutualiser les connaissances et permettre des actions multi-thématiques.



Le nouveau programme d'actions du CTMA du Thouret répond donc à plusieurs enjeux identifiés dans le SAGE Thouet.

# CTMA 2020-2025 : Moyens mis en œuvre

## Les moyens techniques

Par la mise en œuvre d'un nouveau programme d'actions en corrélation avec les enjeux du territoire, le SIBT veut améliorer la qualité générale du Thouret et de ses affluents.

### Restauration morphologique du lit mineur

Des actions sont proposées sur les linéaires de cours d'eau dont l'état physique du lit mineur a été dégradé par des travaux hydrauliques ou sur des secteurs où le transport solide des cours d'eau est dégradé (piégeage des éléments grossiers en amont par un ouvrage, surélargissement du lit lié au piéfinement des bovins ne permettant pas le départ des substrats fins type limons et sables induisant le colmatage des substrats plus grossiers).

Un panel de techniques d'aménagement existe selon le niveau d'ambition. *Quatre secteurs sont ciblés pour 1 431 ml.*

### Restauration des annexes et du lit majeur

Etude complémentaire sur les affluents du Thouret : le SIBT souhaite étendre les actions sur les affluents du Thouret. Une étude préalable est donc intégrée en année 1 afin de réaliser le diagnostic des affluents et chiffrer un programme d'actions. *Les neuf affluents principaux ont été sélectionnés pour un linéaire total de 140,2 km.*

### Gestion des EEE

Concerne la Jussie. Forfait annuel de 3 600 € TTC.

# CTMA 2020-2025 : Moyens mis en œuvre

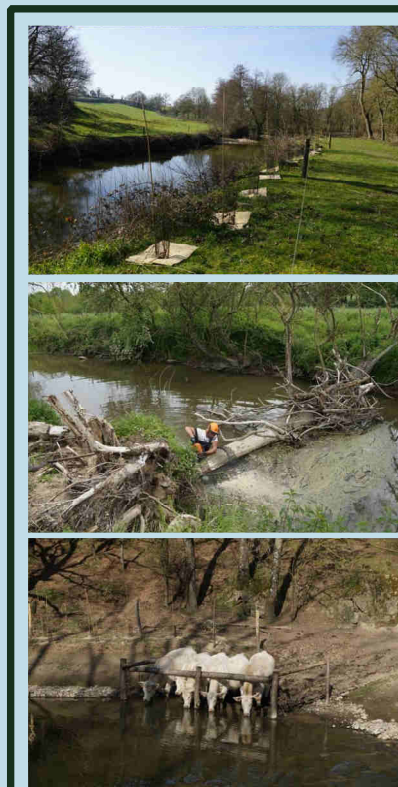
## Les moyens techniques

### Restauration de la qualité des berges et de la ripisylve

Gestion des embâcles : un forfait annuel est budgétisé afin d'enlever les embâcles les plus gênants et problématiques. *Forfait annuel de 7 200 € TTC.*

Plantation d'arbres et d'arbustes : Un forfait annuel est budgétisé afin de proposer des essences locales et adaptées en bordure de cours d'eau aux riverains ; notamment suite à l'abattage de peupliers en ligne par les riverains. *Forfait annuel de 200 ml / an.*

Protection des berges et du lit mineur : mise en place de clôtures, aménagement de point d'abreuvement pour le bétail (pompe de prairie, descente empierrée...), aménagement de passage pour le franchissement de bovins et/ou d'engins. *Forfait annuel de 18 120 € TTC.*



# CTMA 2020-2025 : Moyens mis en œuvre

## Les moyens techniques

### Rétablissement de la continuité écologique

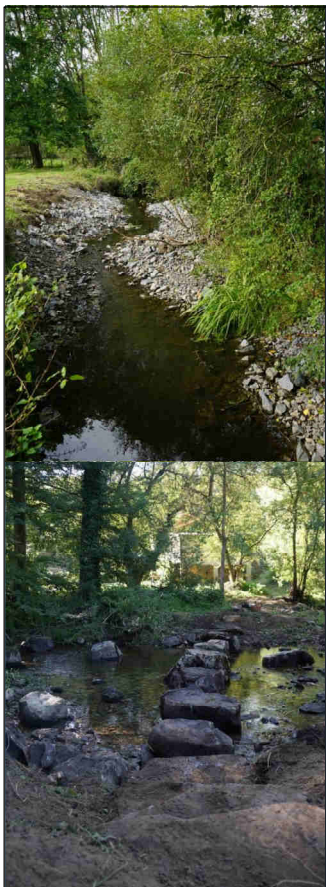
Cette action est primordiale car le compartiment « CONTINUITE » du REH est le plus dégradé. Dans le cadre de la hiérarchisation géographique des interventions, plusieurs paramètres sont intégrés pour les grands ouvrages :

- Les ouvrages de la partie aval en priorité de manière à pouvoir restaurer les connexions biologiques avec le Thouet (étude complémentaire nécessaire programmée),
- Les ouvrages problématiques présents entre deux secteurs de transparence migratoire et sédimentaire. Ces ouvrages doivent être prioritaires,
- Les ouvrages ne disposant pas d'existence légale doivent faire l'objet de démarches prioritaires.

*Ouvrages de Maulais, de Parnay, du pont Roman ; Ouvrages de la Marchetière, Toupetière, Soudain et Gué de Soudain.*

Plusieurs actions sur de petits ouvrages sont également prévues pour rétablir la continuité écologique.

*Ouvrages du Gué du Peu et de Châtillon ; 8 ouvrages types ponts, passages busés, seuils en tête de bassin.*





# CTMA 2020-2025 : Moyens mis en œuvre

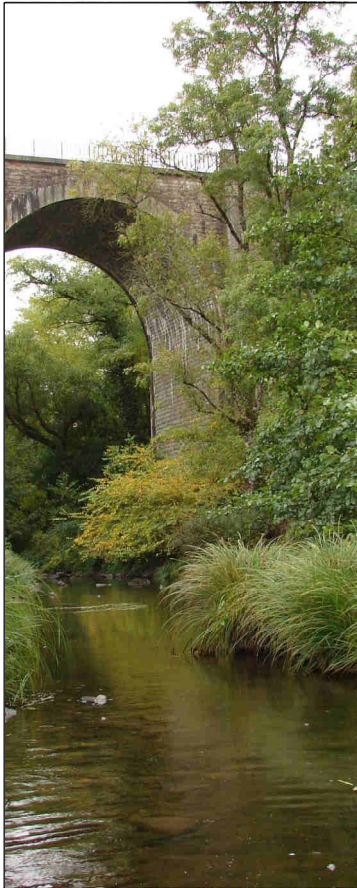
## Les moyens techniques

### **Amélioration du régime hydrologique du Thouaret**

La carrière de la Noubleau : Un dialogue doit être établi avec la carrière de la Noubleau. En effet, dans le cadre de l'exploitation de la carrière, l'exploitant a besoin de pomper et d'évacuer l'eau qui s'accumule au niveau du site. Des pistes de soutien d'étiage pourraient être étudiées.

Actions sur les plans d'eau : Le Syndicat doit avoir un rôle de conseil et diffuser les différents guides aux propriétaires pour limiter l'impact des plans d'eau sur les cours d'eau. Cette thématique « plans d'eau » apparaît comme essentielle dans le cadre d'un programme d'actions sur les milieux aquatiques et revient régulièrement dans le cadre des discussions engagées au sein des groupes de concertation constitués dans le cadre d'études sur les ouvrages. Elle pose néanmoins des questions de stratégie d'intervention et de portage politique des actions.

L'étude projetée sur les affluents du Thouaret permettra également de déterminer des priorités géographiques d'intervention.



# CTMA 2020-2025 : Moyens mis en œuvre

## Les moyens techniques

### **La communication**

La communication est primordiale dans le cadre du programme pour expliquer les actions portées par les collectivités. Les structures porteuses peuvent utiliser des moyens divers de communication : des réunions organisées avec les riverains, les propriétaires d'ouvrages et les usagers de la rivière, des articles de presse, l'élaboration de plaquettes d'information, un site internet relayant les travaux réalisés et les études en cours, l'implantation de pupitres au niveau des sites vitrines sur les interventions sur les ouvrages, la réalisation d'animations dans les écoles, l'organisation d'opérations bénévoles sur les cours d'eau, l'envoi de courrier d'information aux riverains, ... Forfait de 7 200 € TTC tous les 3 ans.



### **Les indicateurs de suivi et le bilan du programme**

Plusieurs indicateurs de suivi des actions engagées dans le cadre du programme d'action sont mis en place, notamment IPR (Indice Poisson Rivière), Indice Biologique Global Normalisé (IBGN), Indice Biologique Diatomées (IBD), suivi de la température de l'eau, suivi biologique de la ZH de Boismé...

Afin de répondre aux objectifs d'amélioration de la qualité des milieux et de connaître l'impact des travaux, une étude bilan doit être réalisée en fin de programme. Le bilan doit être effectué au niveau technique comme au niveau financier. Le bilan technique sera établi sur la base des résultats de l'intégrité de l'habitat réalisé lors de la présente étude bilan et permettra d'en faire la comparaison avec les résultats après travaux. Il s'appuiera également sur le bilan des indicateurs de suivi, qui seront réalisés dans le cadre du programme. Forfait de 21 000 € TTC sur 6 ans.

## CTMA 2020-2025 : Moyens mis en œuvre

### Les moyens financiers

**Le coût estimatif des travaux pour les 6 années du contrat est de 947 146,80 € TTC (Cf. tableaux en annexe).**

Le montant estimatif des aides des 3 partenaires financiers s'élève à 547 236,10 €, soit un reste à charge pour le Syndicat du Thouaret de 399 910,70 € TTC.

Le reste à charge des actions du CTMA du Thouaret est financé par les 3 EPCI qui le compose : l'Agglomération du Bocage Bressuirais, la Communauté de communes du Thouarsais et la Communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet.

N.B : Actuellement, le CTMA est porté par le Syndicat du Thouaret. Cependant, dans le cadre de la mise en place de la Loi GEMAPI, les EPCI et Syndicats du bassin versant du Thouet réfléchissent à la mise en place d'une nouvelle structure porteuse de la compétence GEMAPI. La maîtrise d'ouvrage va donc certainement évoluer à plus au moins long terme.



## CTMA 2020-2025 : Moyens mis en œuvre

### La priorisation des actions du futur CTMA

Le Syndicat du Thouaret est l'unique maître d'ouvrage du futur CTMA. Ses moyens humains et financiers sont relativement limités. Le comité de pilotage a ainsi validé un nouveau programme d'action en fonction de ces éléments. Néanmoins, le futur programme va permettre :

- D'agir concrètement sur les compartiments les plus dégradés (notamment continuité),
- D'exécuter des travaux réellement efficaces et en lien avec les usages identifiés sur le territoire (comme l'élevage sur les têtes de bassin).

Il est probable que plusieurs CTMA soient nécessaires pour tendre vers le bon état écologique du Thouaret et des affluents. Il est certain aussi que seul, le CTMA atteindra difficilement ce bon état car s'il améliore les paramètres sur la morphologie, la continuité... il n'agit que très peu sur l'état chimique des eaux.

Mais chaque bilan de contrat montre une amélioration du cours d'eau du Thouaret.

### SUIVI ET EVALUATION

Un bilan doit être présenté chaque année au Comité de pilotage, accompagné des perspectives de l'année suivante. De plus, un bilan à mi-parcours et un bilan évaluatif de fin de contrat seront réalisés. Ils permettront de vérifier la conformité des actions menées, d'analyser les résultats et l'impact des actions et ainsi de réorienter si besoin le plan d'action.

Ces bilans porteront notamment sur les objectifs fixés en début de contrat.

# CTMA 2020-2025 : Coût estimatif



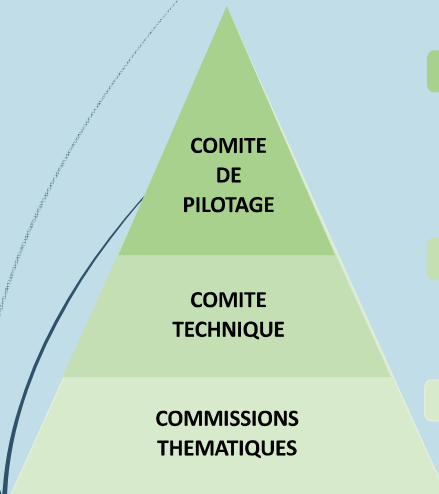
Type de travaux	Nombre	Unité	Coût HT	Coût TTC
<b>ACTIONS DE COMMUNICATION</b>				
Communication	2	U	12 000,00 €	14 400,00 €
<b>Montant total "COMMUNICATION"</b>			<b>12 000,00 €</b>	<b>14 400,00 €</b>
<b>ACTIONS SUR LA CONTINUITÉ ET LA LIGNE D'EAU</b>				
Circulation piscicole petit ouvrage	8	U	16 000,00 €	19 200,00 €
Effacement ouvrage hydraulique	2	U	7 000,00 €	8 400,00 €
Restauration de la continuité écologique	4	U	162 500,00 €	195 000,00 €
Rétablissement de la continuité écologique	3	U	150 000,00 €	180 000,00 €
<b>Montant total compartiment "CONTINUITÉ ET LIGNE D'EAU"</b>			<b>335 500,00 €</b>	<b>402 600,00 €</b>
<b>ACTIONS SUR LE LIT MINEUR</b>				
Gestion EEE	6	forfait	18 000,00 €	21 600,00 €
Restauration morphologique du lit R2	1041	ml	24 439,00 €	29 326,80 €
Restauration morphologique du lit R3	390	ml	17 550,00 €	21 060,00 €
<b>Montant total compartiment "LIT MINEUR"</b>			<b>59 989,00 €</b>	<b>71 986,80 €</b>
<b>ACTIONS SUR LES BERGES ET LA RIPISYLVE</b>				
Entretien de la ripisylve	6	U	36 000,00 €	43 200,00 €
Lutte contre le piétinement	6	U	90 600,00 €	108 720,00 €
Plantation	1200	ml	7 200,00 €	8 640,00 €
<b>Montant total compartiment "BERGES ET RIPISYLVE"</b>			<b>133 800,00 €</b>	<b>160 560,00 €</b>
<b>ETUDES COMPLEMENTAIRES</b>				
Etude bilan	1	U	25 000,00 €	30 000,00 €
Etude affluents du Thouaret	1	U	40 000,00 €	48 000,00 €
Etude complémentaire ouvrages	3	U	24 000,00 €	28 800,00 €
<b>Montant total "ETUDES COMPLEMENTAIRES"</b>			<b>89 000,00 €</b>	<b>106 800,00 €</b>
<b>FRAIS DE PROCEDURES DIG</b>				
Procédures DIG	3	U	15 000,00 €	18 000,00 €
<b>Montant total "FRAIS PROCEDURES DIG"</b>			<b>15 000,00 €</b>	<b>18 000,00 €</b>
<b>REALISATION D'INDICATEURS DE SUIVI</b>				
Acquisition enregistreurs de température	10	U	1 500,00 €	1 800,00 €
Indicateurs de suiv	6	U	12 000,00 €	14 400,00 €
Suivi biologique ZH de Boismé	1	U	4 000,00 €	4 800,00 €
<b>Montant total "INDICATEURS DE SUIVI"</b>			<b>17 500,00 €</b>	<b>21 000,00 €</b>
<b>ANIMATION CTMA</b>				
Secrétariat	6	année	21 000,00 €	21 000,00 €
TMR fonctionnement	6	année	102 000,00 €	102 000,00 €
TMR poste	6	année	28 800,00 €	28 800,00 €
<b>Montant total "ANIMATION CTMA"</b>			<b>151 800,00 €</b>	<b>151 800,00 €</b>
<b>MONTANT TOTAL ACTIONS CTMA DU THOUARET 2020-2025</b>			<b>814 589,00 €</b>	<b>947 146,80 €</b>

	Unité	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Année 6		TOTAUX
		Nbre	Coût TTC	Nbre	Coût TTC	Nbre	Coût TTC	Nbre	Coût TTC	Nbre	Coût TTC	Nbre	Coût TTC	Coût TTC
<b>CONTINUITÉ ET LIGNE D'EAU</b>			<b>2 400,00 €</b>		<b>25 200,00 €</b>		<b>84 000,00 €</b>		<b>96 000,00 €</b>		<b>87 000,00 €</b>		<b>108 000,00 €</b>	<b>402 600,00 €</b>
Circulation piscicole petit ouvrage	u			8	19 200,00 €									19 200,00 €
Effacement ouvrage hydraulique	u	1	2 400,00 €	1	6 000,00 €									8 400,00 €
Restauration de la continuité écologique	u									2	87 000,00 €	2	108 000,00 €	195 000,00 €
Rétablissement de la continuité écologique	u					2	84 000,00 €	1	96 000,00 €					180 000,00 €
<b>LIT MINEUR</b>			<b>21 906,00 €</b>		<b>35 680,80 €</b>		<b>3 600,00 €</b>		<b>3 600,00 €</b>		<b>3 600,00 €</b>		<b>3 600,00 €</b>	<b>71 986,80 €</b>
Forfait gestion EEE	forfait	1	3 600,00 €	1	3 600,00 €	1	3 600,00 €	1	3 600,00 €	1	3 600,00 €	1	3 600,00 €	21 600,00 €
Restauration morphologique R2	ml	565	18 306,00 €	476	11 020,80 €									29 326,80 €
Restauration morphologique R3	ml			390	21 060,00 €									21 060,00 €
<b>BERGES ET RIPISYLVE</b>			<b>26 760,00 €</b>		<b>26 760,00 €</b>		<b>26 760,00 €</b>		<b>26 760,00 €</b>		<b>26 760,00 €</b>		<b>26 760,00 €</b>	<b>160 560,00 €</b>
Gestion des embâcles	forfait	1	7 200,00 €	1	7 200,00 €	1	7 200,00 €	1	7 200,00 €	1	7 200,00 €	1	7 200,00 €	43 200,00 €
Lutte contre le piétinement	forfait	1	18 120,00 €	1	18 120,00 €	1	18 120,00 €	1	18 120,00 €	1	18 120,00 €	1	18 120,00 €	108 720,00 €
Plantation	ml	200	1 440,00 €	200	1 440,00 €	200	1 440,00 €	200	1 440,00 €	200	1 440,00 €	200	1 440,00 €	8 640,00 €
<b>ETUDES COMPLEMENTAIRES / DIG</b>			<b>82 800,00 €</b>		<b>- €</b>		<b>6 000,00 €</b>		<b>- €</b>		<b>6 000,00 €</b>		<b>30 000,00 €</b>	<b>124 800,00 €</b>
Etude bilan	u											1	30 000,00 €	30 000,00 €
Etude affluents	u	1	48 000,00 €											48 000,00 €
Etude ouvrage	u	3	28 800,00 €											28 800,00 €
Frais de procédure DIG	u	1	6 000,00 €			1	6 000,00 €			1	6 000,00 €			18 000,00 €
<b>ACTIONS DE COMMUNICATION</b>			<b>- €</b>		<b>- €</b>		<b>7 200,00 €</b>		<b>- €</b>		<b>- €</b>		<b>7 200,00 €</b>	<b>14 400,00 €</b>
Communication	forfait					1	7 200,00 €					1	7 200,00 €	14 400,00 €
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>			<b>9 000,00 €</b>		<b>- €</b>		<b>- €</b>		<b>- €</b>		<b>12 000,00 €</b>		<b>- €</b>	<b>21 000,00 €</b>
Acquisition d'enregistreurs de température	u	10	1 800,00 €											1 800,00 €
Indicateurs de suivi	u	1	7 200,00 €							1	7 200,00 €			14 400,00 €
Suivi biologique de la ZH de Boismé	u									1	4 800,00 €			4 800,00 €
<b>ANIMATION</b>			<b>25 300,00 €</b>		<b>25 300,00 €</b>		<b>25 300,00 €</b>		<b>25 300,00 €</b>		<b>25 300,00 €</b>		<b>25 300,00 €</b>	<b>151 800,00 €</b>
Frais de secrétariat	année	1	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	21 000,00 €
Technicien rivière : fonctionnement	année	1	4 800,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €	28 800,00 €
Technicien rivière : poste	année	1	17 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €	102 000,00 €
<b>TOTAUX</b>			<b>168 166,00 €</b>		<b>112 940,80 €</b>		<b>152 860,00 €</b>		<b>151 660,00 €</b>		<b>160 660,00 €</b>		<b>200 860,00 €</b>	<b>947 146,80 €</b>



# CTMA 2020-2025 : Gouvernance et modalités d'organisation

La gouvernance de ce CTMA sera constituée de plusieurs instances :



## Le comité de pilotage (CoPil) :

- ✓ Valider le programme d'actions annuel et son plan de financement
- ✓ Examiner le bilan annuel et évaluer les résultats obtenus
- ✓ Débattre des orientations

## Le comité technique (CoTech) :

- ✓ Assurer un suivi technique sur les dossiers et études
- ✓ Pré-valider les éléments présentés en comité de pilotage

## Les commissions thématiques :

- ✓ Réflexions techniques, constructions actions, force de proposition pour le CoTech et le CoPil

Les décisions finales seront entérinées en Conseil syndical du SIBT.

# CTMA 2020-2025 : Moyens mis en œuvre

## La maîtrise d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage des actions sera assurée par le SIBT, qui est le porteur du CTMA.

Le SIBT s'engage à animer le CTMA notamment par :

- Assurer le suivi administratif, financier et technique des actions prévues chaque année,
- Préparer et animer les Comités de pilotages, les comités techniques et autres réunions nécessaires au bon déroulement des actions du programme,
- Rédiger les bilans annuels sur l'aspect financier et technique des actions réalisées,
- Mettre en œuvre les indicateurs de suivis pertinents,
- Communiquer sur les actions du CTMA et des enjeux par divers moyens (plaquette d'information, panneaux de communication, articles dans les journaux, visites de terrain...) et pour tous les publics (riverains, agriculteurs, propriétaires, écoles, grands publics...),
- Contribuer à la réalisation des bilans (mi-programme et fin de contrat).



# CTMA 2020-2025 : Moyens mis en œuvre

## Les partenaires

Les partenaires techniques et/ou financiers sont nombreux dans le cadre de la mise en œuvre d'un CTMA. Ces partenaires sont intégrés soit au Comité de Pilotage soit au Comité Technique. Certains sont présents dans les deux instances.  
Les commissions thématiques (ou locales) permettent d'inclure les acteurs locaux du territoire.

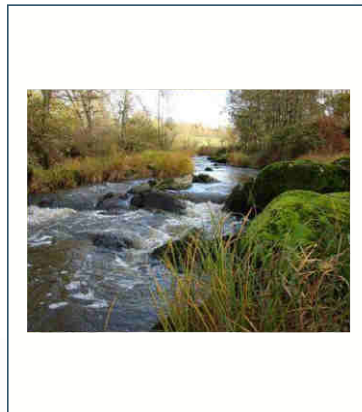
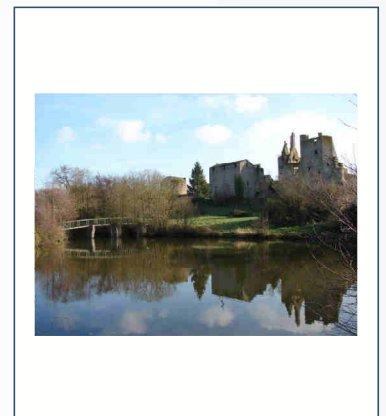
## Les moyens humains

Le syndicat emploie un technicien de rivière à mi-temps de son temps de travail. Ce poste est partagé avec l'Agglo2B. N.B : actuellement, cela représente 0,4 ETP.

Une secrétaire, à raison de 2 heures par semaine, s'occupe de la comptabilité et de la partie administrative.



Informations  
et  
questions  
diverses



# Ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la CLE du 10 octobre 2019
2. Validation de la stratégie du SAGE Thouet
3. Avis motivé sur le projet de CTMA du Thouaret
4. **Présentation ZPAAC des Lutineaux**
5. Information GEMAPI
6. Informations et questions diverses

---

## Zone de Protection de l'Aire d'Alimentation des Captages des Lutineaux

---

Commission Locale de l'Eau  
Du SAGE du Thouet

---

27 janvier 2020

# Les captages concernés

Les 3 captages F1-F3-F4 des Lutineaux



PRÉFET  
DES DEUX-SÈVRES

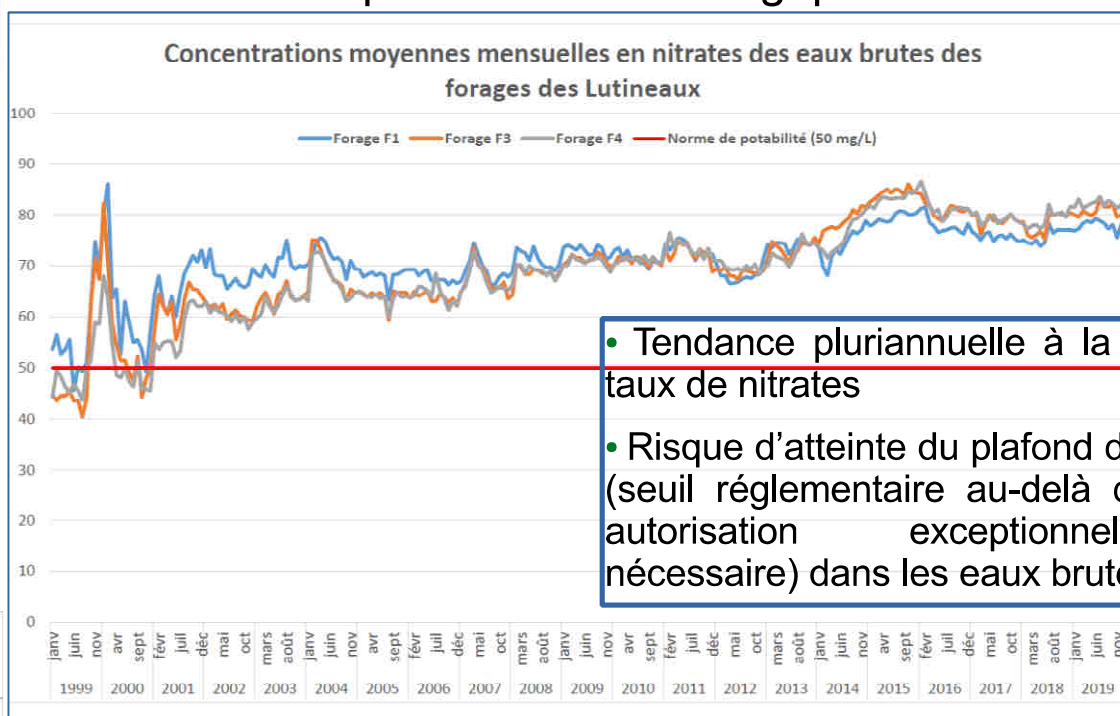
Réunion  
27/01/20

Direction départementale des territoires des Deux-Sèvres  
Direction Départementale Interministérielle

2

## Les taux de nitrates augmentent

- 3 captages prioritaires
- Une ressource productive et stratégique



- Tendence pluriannuelle à la hausse du taux de nitrates
- Risque d'atteinte du plafond des 100mg/L (seuil réglementaire au-delà duquel une autorisation exceptionnelle est nécessaire) dans les eaux brutes



PRÉFET  
DES DEUX-SÈVRES

27/01/20

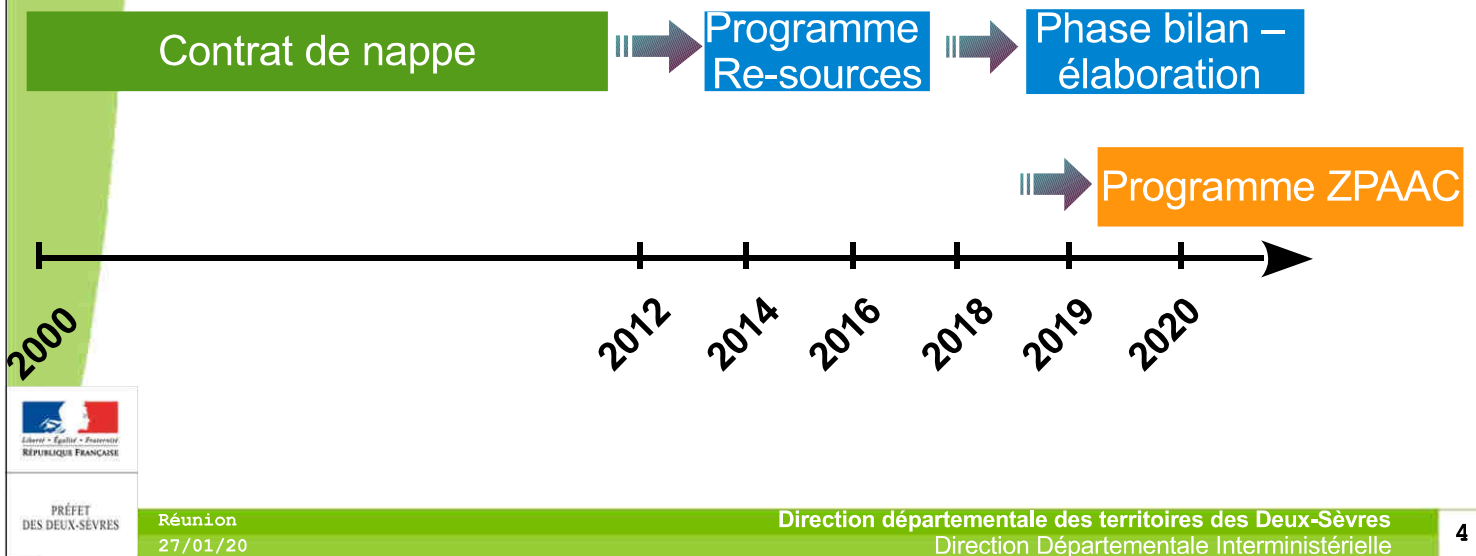
Direction départementale des territoires des Deux-Sèvres  
Direction Départementale Interministérielle

3

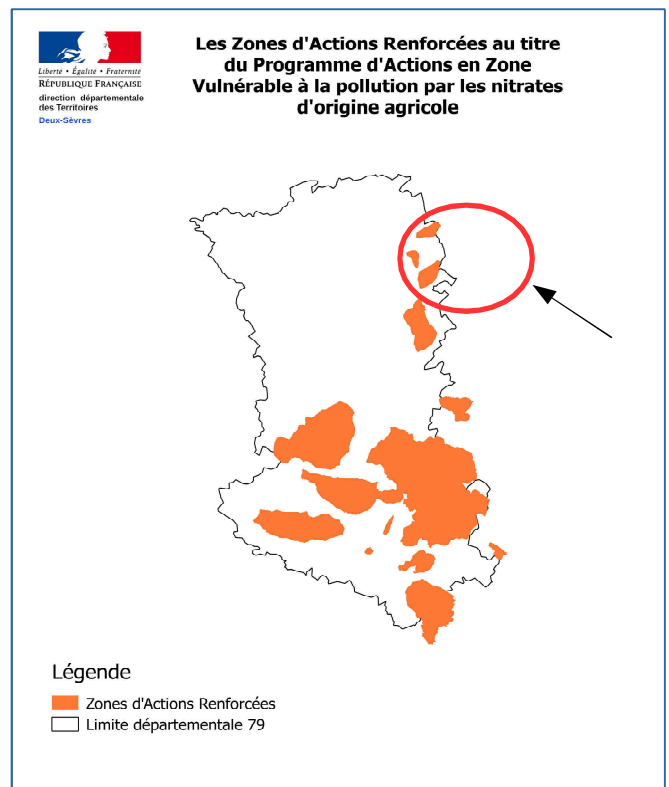
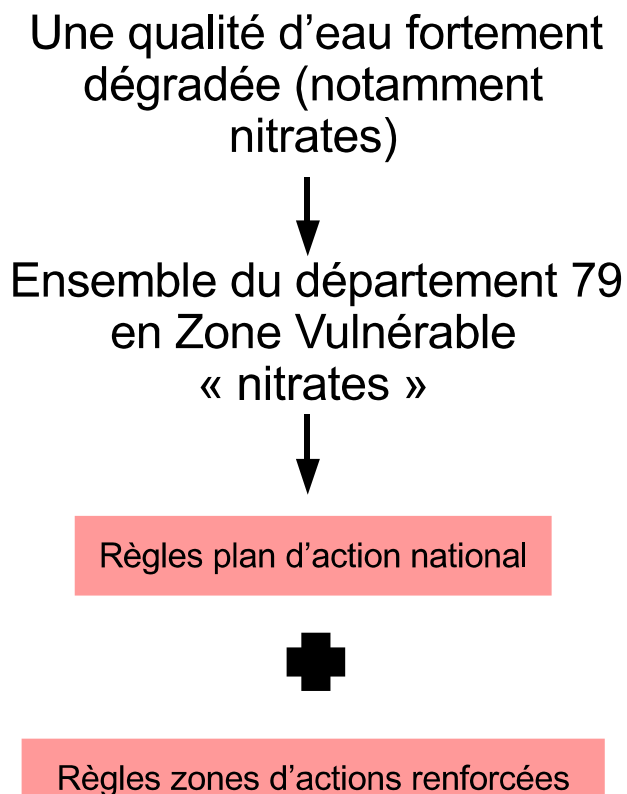


# Historique des actions volontaires

- Plus de 19 ans d'actions volontaires (contrat de nappe puis labellisées Re-sources depuis 2010)
- Programme Re-sources en cours depuis 2014
  - Nouveau programme Re-sources en cours de finalisation (validation le 27/11/2019)



# Plan d'actions nitrates



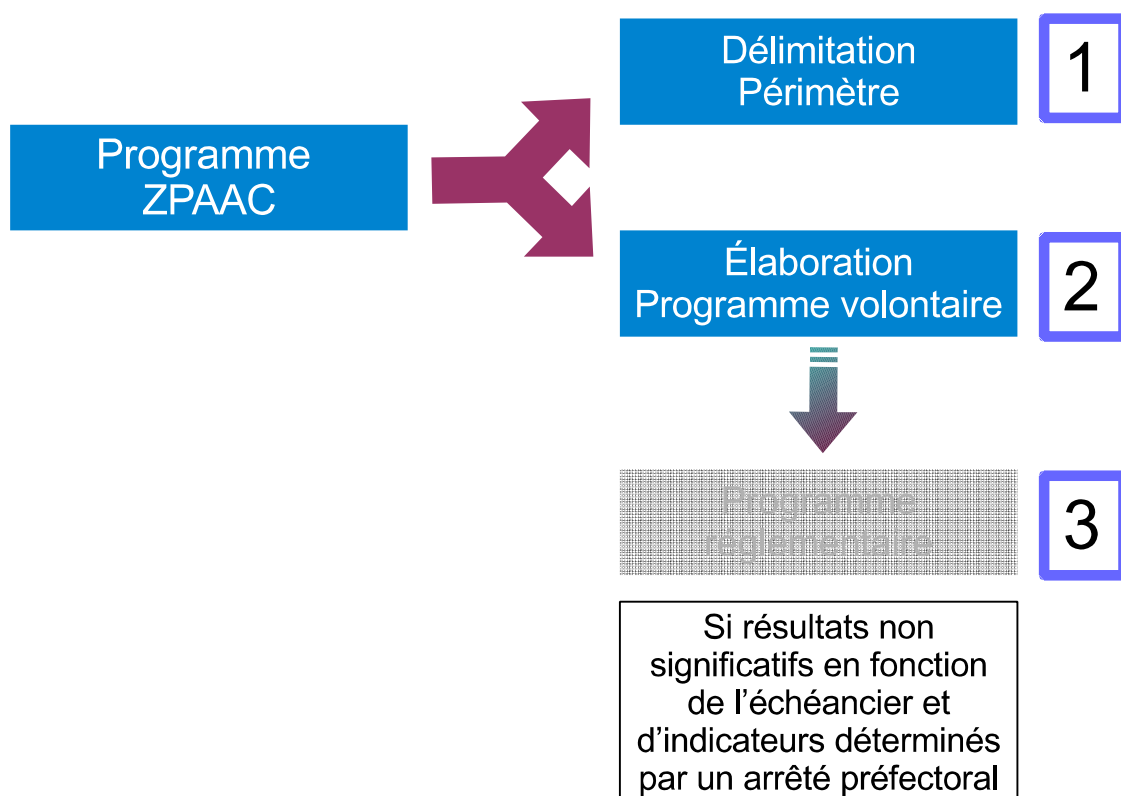


## Un constat partagé :

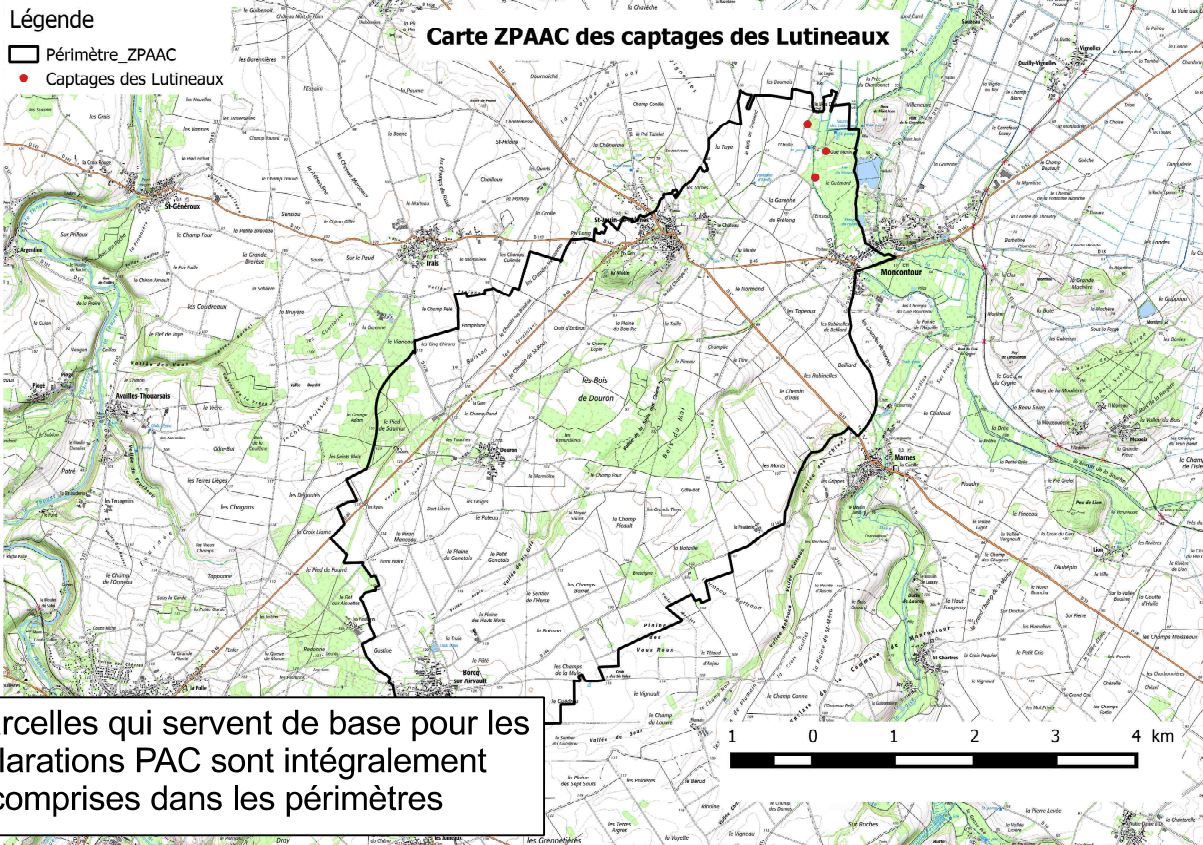
→ Malgré la mise en œuvre de ces deux dispositifs (Programme Ressources et zones vulnérables nitrates) les taux de nitrates restent à un niveau très élevé et augmentent de façon globale depuis plusieurs années.

Cela a conduit l'État à initier une démarche de zone de protection de l'aire d'alimentation des captages (ZPAAC).




## Rappel : principe ZPAAC

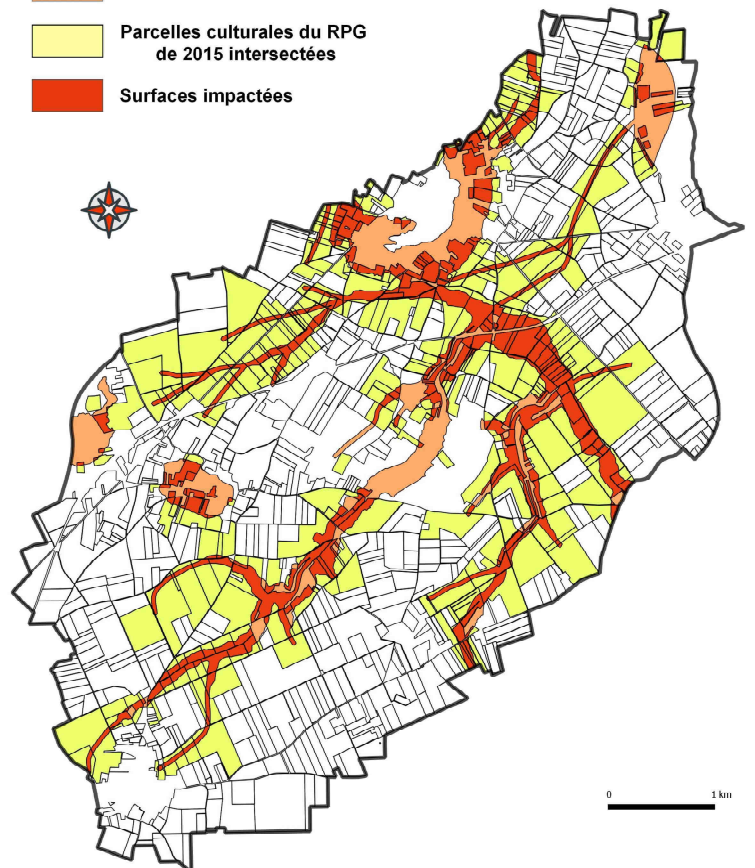


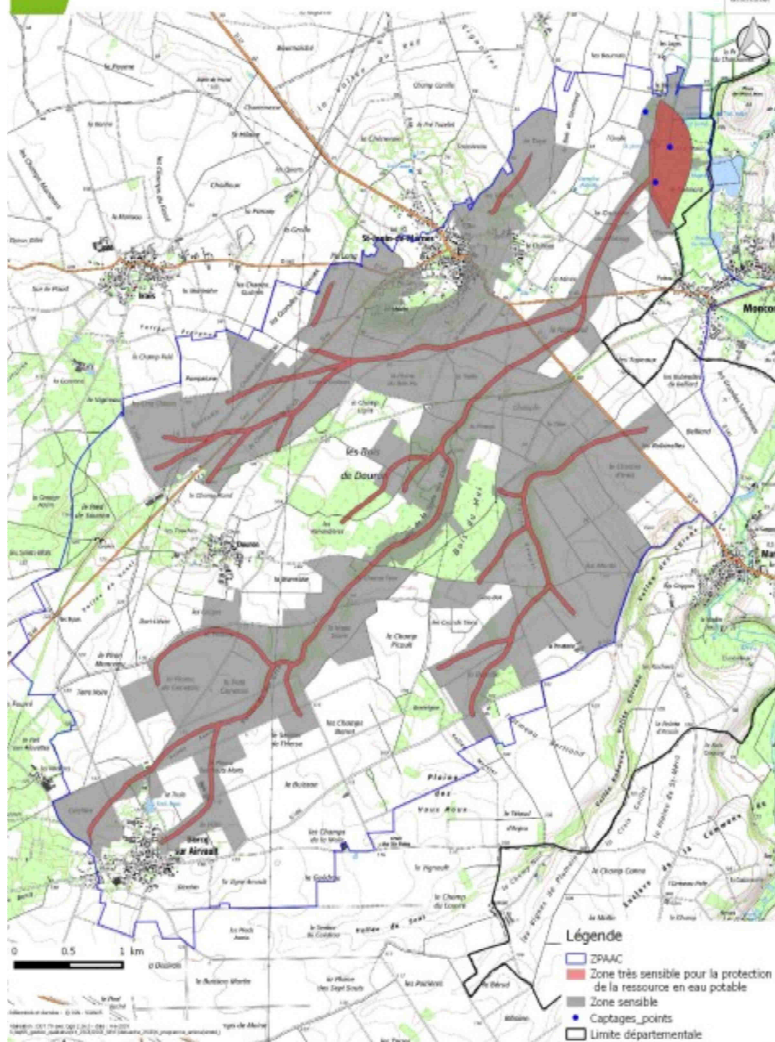
# Le périmètre



## Analyse foncière

-  Vulnérabilité forte et pentes de plus de 5 %
-  Parcelles culturales du RPG de 2015 intersectées
-  Surfaces impactées





# Zones sensibles : la zone S

Il s'agit de la zone la plus sensible. Elle correspond aux vallées sèches inscrites dans la ZPAAC, au périmètre de protection immédiat des captages des Lutineaux déterminés par la déclaration d'utilité publique du 26 mai 1982 et aux parcelles présentant des pentes moyennes supérieures à 5 %. Des règles particulières sont prévues.

## *Un programme d'actions construit en concertation*

- Par un comité technique large, qui a associé l'ensemble des acteurs locaux et un comité de pilotage qui a validé les orientations
- Contributions des organisations professionnelles agricoles, dont les coopératives et négocees et les chambres d'agriculture
- Travail en cours avec les financeurs



# Un programme d'actions construit en cohérence avec la stratégie de l'aménagement foncier (AFAF)

- Certaines des mesures proposées dans le cadre de l'AFAF sont complémentaires au programme d'actions de la ZPAAC
- Le programme d'actions de la ZPAAC est articulé avec l'AFAF

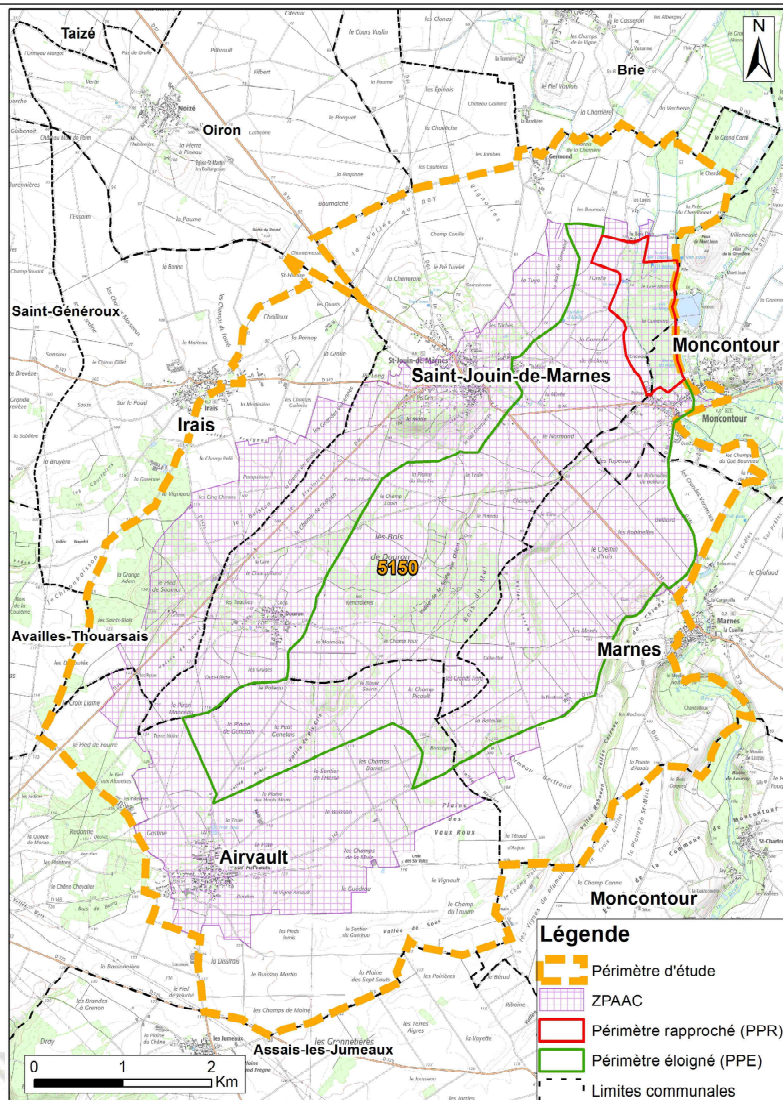


PRÉFET  
DES DEUX-SÈVRES

Réunion  
27/01/20

Direction départementale des territoires des Deux-Sèvres  
Direction Départementale Interministérielle

12

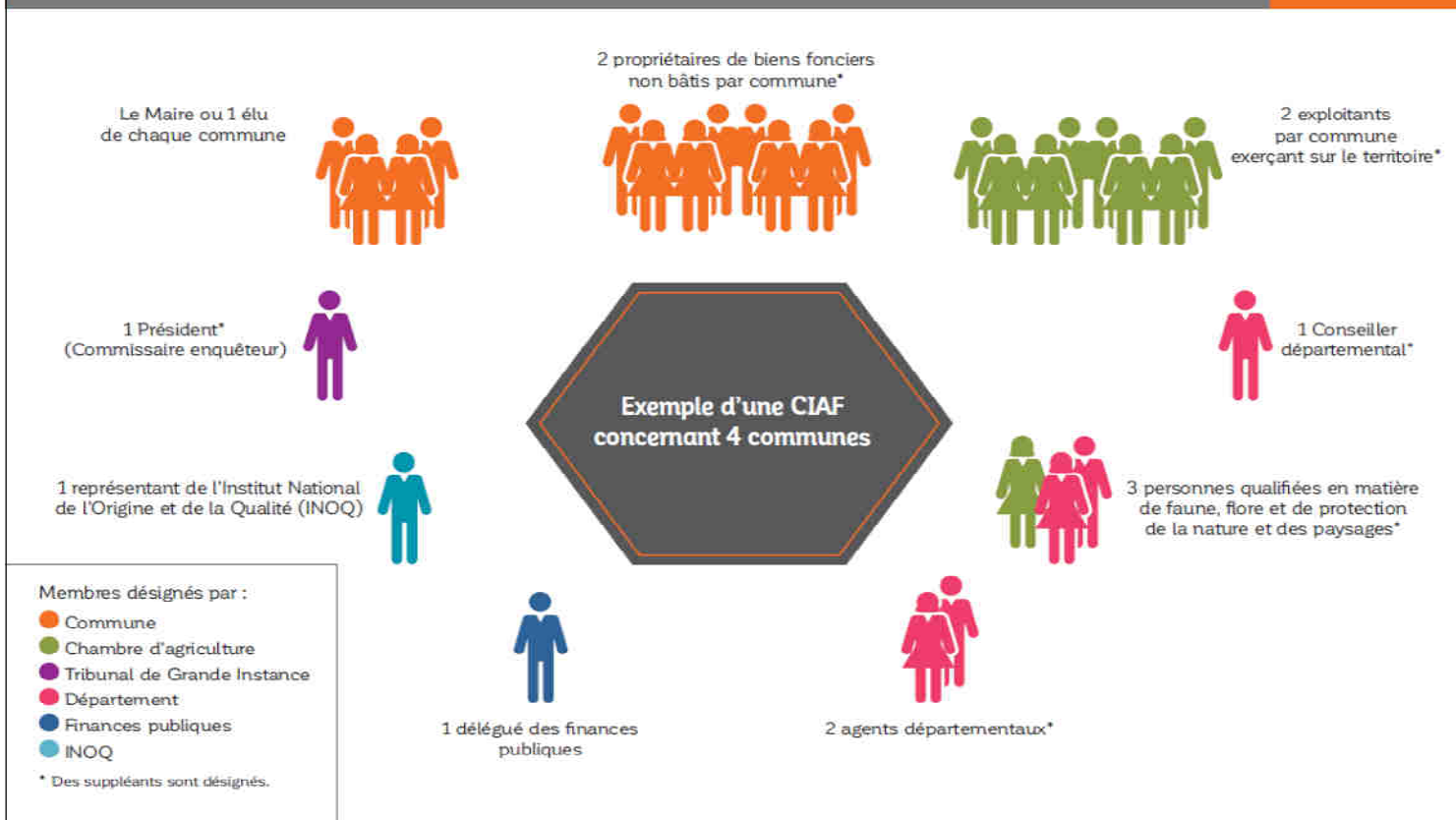


## PROJET DE TERRITOIRE

- périmètre d'étude : 5150 ha
- 4 communes principalement + extension sur Moncontour
- périmètre supérieur au bassin d'alimentation de captage
- piloté par une commission

13





14

## LES OBJECTIFS

### ORGANISER DIFFÉREMMENT L'OCCUPATION DU SOL

Par des échanges de propriétés et par la création de propriétés collectives sur les zones les plus sensibles (par exemple vallées sèches)

### AMÉNAGEMENTS DE NATURE A LIMITER LES TRANSFERTS VERS LA NAPPE

Haies en rupture de pente : limiter l'érosion des sols

Bandes enherbées : rôle de filtration et zones sans effluents

15

# Renforcement du 6ième plan d'actions régional nitrates

## Actions 1 à 6

- ➔ **Épandage d'effluents dans la zone S** : pas d'épandage effluents importés de type II, dont les boues de STEP, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 janvier
- ➔ **Prairies permanentes** : ne pas retourner les prairies permanentes existantes
- ➔ **Successions culturales** : éviter le « blé sur blé »
- ➔ **Couverts végétaux en inter-culture courte** : entre deux céréales à paille, ou maintenir les repousses, jusqu'à 15 jours avant la date de semis suivante
- ➔ **Protection des fossés** : existants ou à créer, via des bandes enherbées (5 mètres).
- ➔ **Stockage des effluents en zone S** : pas de stockage au champ



PRÉFET  
DES DEUX-SÈVRES

Réunion  
27/01/20

Direction départementale des territoires des Deux-Sèvres  
Direction Départementale Interministérielle

16

# Protection de la ressource en eau

## Actions 7 à 13

- ➔ **Haies et bandes tampons** : 5 mètres, non traitées, non fertilisées, sans entretien mécanique entre 1<sup>er</sup> mai et 31 août pour les haies ; fauche
- ➔ **Évolution des systèmes agricoles** : semis sous couvert, conservation des sols, agroforesterie, conversion à AB, certification HVE
- ➔ **Intégration des légumineuses** : tous les 5 ans dans la rotation, dans 10 % de la ZPAAC + dans les couverts entre cultures
- ➔ **Promotion de cultures nécessitant peu de fertilisants** : via les organismes professionnels agricoles - OPA (liste indicative)
- ➔ **Outils d'aide à la décision** : via les OPA, pour améliorer la gestion de la fertilisation azotée
- ➔ **Analyses et pesées** : pour améliorer la gestion de la fertilisation (azote organique)
- ➔ **Matériels** : via les OPA – matériels permettant une meilleure répartition, au plus près des besoins



PRÉFET  
DES DEUX-SÈVRES

Réunion  
27/01/20

Direction départementale des territoires des Deux-Sèvres  
Direction Départementale Interministérielle

17

## Action 14 à 17

- **Diagnostics** : pour exploitations ayant plus de 30 % de leur assolement dans la ZPAAC
- **Formations** : techniques et pratiques culturales (gestion de l'azote et du sol)
- **Réglementation** : suivre des formations et réunions d'informations sur les règles en vigueur
- **Suivi à l'exploitation** : pendant la durée du programme d'actions, suivi à l'exploitation (dans le cadre de l'observatoire et des suites données aux diagnostics)

## Les indicateurs de suivi


- Objectif : stabiliser, dans les 3 ans qui suivent son approbation, le taux de nitrates dans les eaux brutes des 3 forages des Lutineaux, puis à réduire ce taux.
- L'objectif chiffré est :
  - obtenir un taux de nitrates compris dans une fourchette de 75 à 80 mg/l, en moyenne pour les trois forages, dans les trois ans qui suivent la signature de l'arrêté définissant le programme d'actions ;
  - réduire progressivement le taux aux valeurs de 70 mg/l pour les 3 forages, dans les 6 ans qui suivent la signature de l'arrêté définissant le programme d'actions.

## Les indicateurs de suivi

→ Taux d'adhésion des agriculteurs (Charte) :

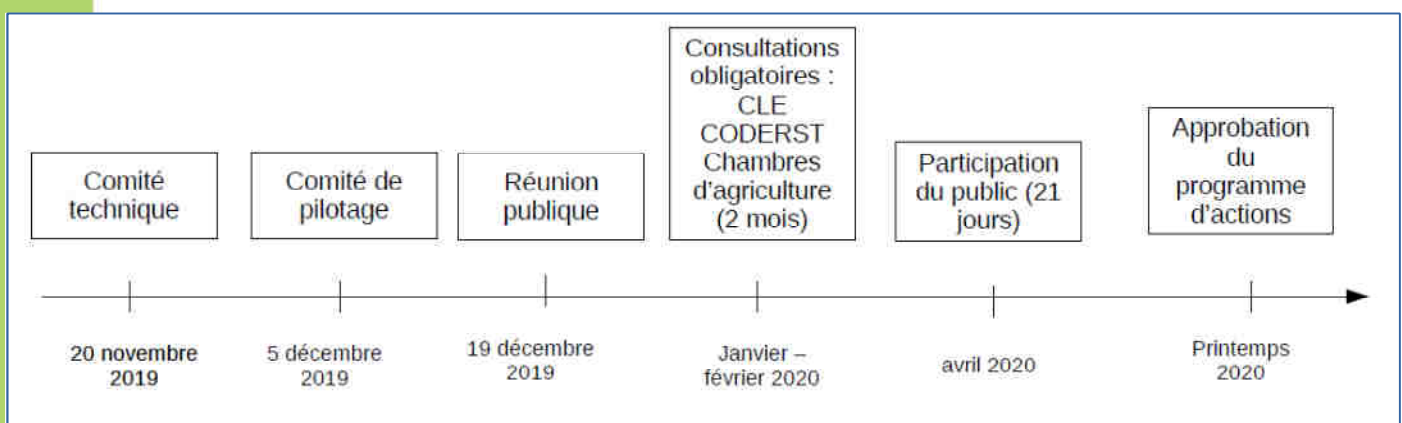
- 60 % de la SAU de la ZPAAC la première année
- 80 % de la SAU de la ZPAAC la deuxième année
- 90 % de la SAU de la zone S à la fin de la 3<sup>e</sup> année ;

→ Au moins 25 exploitations engagées ;



Un observatoire des assolements (parcelles, intrants, rotation, etc ...) pour mesurer l'évolution des pratiques culturales à construire dans les 6 mois qui suivent l'approbation du programme d'action.

## Le calendrier







# Ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la CLE du 10 octobre 2019
2. Validation de la stratégie du SAGE Thouet
3. Avis motivé sur le projet de CTMA du Thouaret
4. Présentation ZPAAC des Lutineaux
5. **Information GEMAPI**
6. Informations et questions diverses

## GEMAPI – Structure de bassin

5. GEMAPI

Décisions du comité de pilotage du 30 septembre 2019 :

- Procédure juridique :
  - Fusion des syndicats -> Synd. : Thouaret / Thouet / Dive / Losse / Dive du Nord
  - Puis extension pour couvrir l'intégralité du bassin (périmètre SAGE)
- Compétences et missions :
  - Élaboration, mise en œuvre, suivi du SAGE
  - GEMA (items 1° , 2° , 8° )
  - Gestion du Domaine Public Fluvial (Thouet 49 et canal Dive)
  - Animation des sites Natura 2000 Milieux Aquatiques (Thouet amont et Argenton)
  - Valorisation des paysages de rivières : sensibilisation, animation, communication
- Labellisation EPTB souhaitée
- Mise en place de commissions territoriales :
  - Sous-bassins (5) : Thouet amont / Thouet aval / Argenton / Thouaret / Dive

## GEMAPI – Structure de bassin

### 21 novembre 2019 : Réunion Départements + EPCI-fp (Présidents ou représentants)

- Rappel des décisions du comité de pilotage -> CONFIRMATION
- Demande de précisions éléments budgétaires
- Création effective du futur syndicat au 1<sup>er</sup> janvier 2021
- Poursuite de l'animation nécessaire en 2020

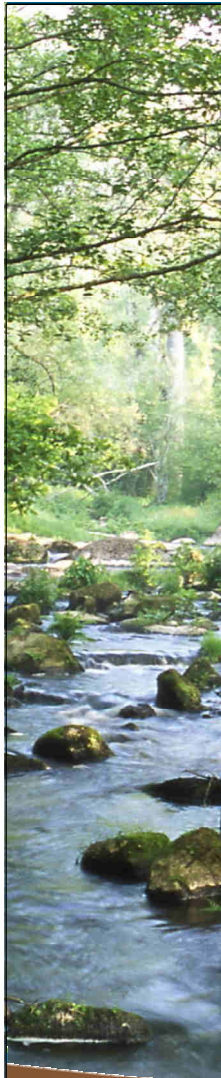
### Suites :

- Sollicitations EPCI-fp pour le financement du poste « Chargée de mission GEMAPI » + financement AELB
- Rédaction statuts : travail avec Préfecture 79
- Ajustements éléments budgétaires (N1, N2 au plus proche du réel)
- Précisions gouvernance
- ...

## Ordre du jour



1. Validation du compte rendu de la CLE du 10 octobre 2019
2. Validation de la stratégie du SAGE Thouet
3. Avis motivé sur le projet de CTMA du Thouaret
4. Présentation ZPAAC des Lutineaux
5. Information GEMAPI
6. **Informations et questions diverses**



## CLE 20 février 2020

Séance de la CLE prévue le 20 février 2020, à 14 h, dans les locaux du SEVT à Thouars

### Ordre du jour prévisionnel :

- Validation compte rendu CLE 27/01
- Avis motivé programme Re-Sources Cébron
- Avis motivé programme Re-Sources Seneuil – Thouarsais
- Avis programme d'actions ZPAAC Lutineaux
- Rapport activités CLE 2019



Merci de votre attention